

Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie
Herausgeber: Musée d'art et d'histoire de Genève
Band: 4 (1956)
Heft: 1-4

Artikel: Les Thellusson et les artistes
Autor: l'Ain, Gabriel Girod de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-727873>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES THELLUSSON ET LES ARTISTES

par Gabriel GIROD DE L'AIN

I. DES ORIGINES A THÉOPHILE II THELLUSSON (1646-1705)

LE nom des Thellusson, qu'on voit apparaître pour la première fois dans l'histoire en 1328, au siège de Cassel en Flandre, a subsisté en France et en Suisse jusqu'au XIX^e siècle. De nos jours, ce n'est plus qu'en Grande-Bretagne qu'il existe des descendants mâles de cette vieille famille lyonnaise, mais par un caprice du destin et la faveur d'un roi, depuis 1806, l'aîné de la branche anglaise porte le titre de Lord Rendlesham et c'est sous ce nom qu'il faut chercher la généalogie Thellusson dans le *British Peerage*.

Aux XIV^e et XV^e siècles, les Thellusson habitaient aux confins du Lyonnais et du Forez la petite ville de Saint-Saphorin-le-Chatel, aujourd'hui Saint-Symphorien-sur-Coize, à 45 kilomètres au sud-ouest de Lyon. Ils y vivaient noblement, possédant des terres et allant guerroyer de temps à autre au service du roi de France ou de la Cité de Metz.

Paul Thellusson, qui mourut en 1508, eut de Marguerite de Messimieux, son épouse, deux fils : l'un, *Jean*, seigneur de Thunes, disparut sans postérité ; l'autre, *Noël* (1480-1556), épousa en 1510 Jehanne des Gouttes, veuve de Hélyot de Montcervier. De cette union, résultèrent quatre enfants et des armoiries qui étaient « d'or à l'arbre arraché de sinople, sur les branches duquel est couché un écusson de gueules, chargé de trois gouttes d'argent ».

Sur les quatre enfants, deux filles se marièrent à des jeunes gens de Saint-Symphorien : *Anne* à Claude Dupin et *Agnès* à Jacques Bastier. Quant aux fils, *Noël-Jean*, marié en 1560 à Marguerite Bouchard, eut une postérité qui s'éteignit vers 1730 à Porneys, à une demi-lieue de Saint-Symphorien, dans une déchéance totale ; tandis que *Symphorien* fut le premier d'une lignée d'hommes d'affaires qui illustrèrent le nom des Thellusson.

Né en 1518, il épousa à Lyon en 1550 Françoise de Gaspard, fille de Guillaume de Gaspard, natif de Villefranche, seigneur du Breuil et du Buisson, et d'Anne

Groslier. Françoise était de bonne noblesse, alliée par ses sœurs aux Damas et aux Saluces, et elle apportait en dot la baronnie de Fleschères, en Dombes.

La même année 1550, Symphorien prit trois autres décisions importantes et y entraîna sa famille : il se convertit au protestantisme, s'installa à Lyon et se lança dans le commerce des soieries. L'Italien Turqueti venait en effet d'introduire en France la fabrication des velours et François I^{er} avait conféré certains privilèges aux Français qui entreprendraient cette industrie. L'occasion parut bonne à Symphorien de faire fortune et, en peu de temps, d'abord avec son cousin François des Gouttes, puis seul à partir de 1562, il devint l'un des principaux marchands de Lyon. Il avait procuré des situations dans son commerce à ses deux beaux-frères ; il achetait des terrains et faisait bâtir deux maisons, l'une à Thunes, l'autre à Saint-Vincent ; sa femme, robuste et capable, mettait au monde de nombreux enfants. C'est au milieu de cette vie heureuse que la Saint-Barthélemy éclata comme un coup de tonnerre. Le 28 août 1572, les massacres commençaient à Lyon selon un mot d'ordre parti de Paris cinq jours plus tôt. Symphorien, averti par des parents catholiques de sa femme, trouva refuge à la Citadelle dont l'un d'eux, Michel-Antoine de Saluces, était gouverneur. Lorsque les massacreurs se présentèrent chez lui, ils ne découvrirent qu'une jeune femme qui venait d'accoucher et des petits enfants et, moins cruels que les Parisiens, ils les épargnèrent. Dans la nuit qui suivit, Saluces cacha Symphorien dans une charrette, parmi des ballots de marchandises, lui fournit une escorte de six soldats et le fit conduire jusqu'à Montluel¹, sur les terres du duc de Savoie. Symphorien avait la vie sauve mais tous ses biens étaient menacés de confiscation. Il tenta de les protéger en cédant fictivement ses maisons, pour le quart de leur valeur, à des amis sûrs et en faisant déposer ses marchandises et ses meubles chez un confrère catholique. Il avait mal placé sa confiance : ses amis s'approprièrent les maisons et le confrère nia le dépôt. Seul, son neveu, Noël Dupin, l'aida en la circonstance, sauva quelques centaines d'écus et amena lui-même en Savoie la famille de Symphorien, qui se composait alors de sa femme et de neuf enfants, sept fils et deux filles.

Nullement découragé, Symphorien monta à Genève une autre manufacture de velours. Reçu « habitant » le 14 octobre 1572, il acheta en 1578, du sieur Goula et pour le prix de 1250 écus d'or, une maison de la Cité qui avait une tour sur la Corraterie, connue depuis sous le nom de « Tour Thellusson ». Pour permettre de loger sa nombreuse famille, la maison fut augmentée d'un « corps de logis de derrière » qui coûta 2000 écus.

Ayant rétabli sa fortune², Symphorien dotait largement ses enfants : 2000 écus à chacun de ses fils, 1200 écus à chacune de ses filles. Mais il eut le tort de se porter

¹ Localité située à 22 km. au N.-E. de Lyon, sur la route de Genève.

² En 1575, pendant que la peste sévissait à Genève, il avait monté à Lausanne une manufacture de laque qui périclita.

caution pour la dot de ses belles-filles, car ses fils aînés³ ayant mal tourné et dilapidé leurs biens, il se trouva bientôt ruiné et obligé d'engager sa maison auprès de ses neveux Bastier, installés à Bâle. Le 9 mai 1597, « ayant soupé et rendu grâces à Dieu, parlant à sa femme et à son fils René, il fut frappé d'apoplexie et mourut sur-le-champ à 79 ans et 2 mois ». Sa veuve lui survécut jusqu'au 26 novembre 1613 : elle avait mis au monde vingt-deux enfants, dont beaucoup étaient morts en bas âge. Pour aider ses fils à payer leurs dettes, elle leur avait donné sa terre de Fleschères, qu'ils vendirent en 1602 à M. de Sève pour une somme très inférieure à sa valeur, ce qui donna lieu pendant soixante ans à de multiples contestations.

*

Des enfants de Symphorien, ce fut celui qu'il n'avait pu établir qui reprit son commerce de drap de soie, de velours et d'armoisins et le rendit prospère : *Jean-François*, né à Lyon le jour de la Saint-Barthélemy, avait été élevé à Lausanne et à Genève et le mauvais exemple de ses frères aînés provoqua chez lui une réaction salutaire. Un an après la mort de son père, le 8 août 1598, il fit un brillant mariage en épousant Marie de Tudert, fille de noble Jean de Tudert, seigneur de la Bournalière, près Mirebeau-en-Poitou, et de Marie Buisson. Elle lui apportait 800 écus de dot et de belles alliances ; par sa grand-mère, Marie Luillier, elle descendait à la fois de Jacques Cœur et d'Etienne Marcel, prévôt des marchands de Paris ; son arrière-grand-père, Jean Tudert, avait été Premier Président au Parlement de Bordeaux, plusieurs fois ambassadeur de Charles VII, et filleul de son oncle Jean Tudert, évêque et comte de Châlons, pair de France en 1439⁴.

Les Tudert, comme les Thellusson, étaient devenus protestants et proscrits ; Jean-François s'associa en 1604 avec son beau-frère, Jean de Tudert, et cette association eut les meilleurs résultats : en 1614, à eux deux, ils rachetèrent aux Bastier la maison de la Cité. Jean-François acquit en 1628 un jardin avec vigne à Plainpalais « près de la Tour ». Par cinquante ans d'application, il économisa 15.000 écus « outre ses dépenses et le soutien de toute sa famille ». En 1637, il avait été reçu « bourgeois » avec ses deux fils pour le prix de 20 écus, 3 seillots et 3 mousquets. Il mourut le 16 mars 1647, à 75 ans, à la suite d'un accident : « le feu ayant pris à sa cheminée, il voulut regarder dedans ; un plâtras assez fort lui tomba sur la tête et offensa le crâne ; il en eut la fièvre et ne fit plus que languir trois ou quatre semaines ».

³ *Jean*, marié le 24 mai 1583 à Sara Desroches, mourut ruiné en 1590 ; *François*, marié en janvier 1584 à Suzanne Pelissari, abandonna sa femme en 1587 et mourut ruiné peu après ; *René*, marié en 1590 à Marie Hotman, mourut en 1622 « débiteur de son frère Jean-François qui n'en tira rien » ; *Daniel*, marié en 1596 à Marie Thomas, mourut « sans bien » en 1613.

⁴ Cf. GALIFFE, *Généalogies genevoises*, II, p. 546. On a cité parmi les alliances de cette famille : les Séguier, les Coislin, les Béthune, les Rochefort, etc. La terre de la Bournalière était depuis quatre cents ans chez les Tudert.

*

Jean-François avait eu quinze enfants, sur lesquels quatre filles⁵ et deux fils sa marièrent. C'est par ces derniers que se nouèrent les alliances des Thellusson avec la famille Tronchin. Celle-ci, originaire de Troyes en Champagne, avait rendu des services à Genève en la personne de Rémi Tronchin qui s'y était réfugié en 1572 et avait occupé d'emblée dans la république une situation prépondérante en raison de son amitié avec Théodore de Bèze.

Théophile I Thellusson (1611-1654) épousa le 5 mars 1637 Judith Tronchin, fille de Théodore, professeur de théologie, et de Théodora Rocca. René Thellusson épousa en 1644 Sara Tronchin, sœur de Judith.

Aucun des deux frères ne fit une brillante carrière. René « était une pauvre espèce d'homme ; il n'y a rien à lui reprocher du côté de l'honneur mais il était sans esprit ni talent ». Il mourut en 1705 à près de 90 ans. Son fils Théophile tint un emploi de commis chez les Huguétan à Amsterdam et y mourut en 1723 laissant deux fils qui n'eurent pas de postérité.

Théophile I reprit les affaires de son père, d'abord avec son beau-frère Gervais puis seul. Il mourut le 19 septembre 1654. Sa veuve continua courageusement son commerce puis le transmit à son fils aîné, Jean-François, qui le laissa péricliter.

Jean-François épousa une demoiselle de Chapeaurouge, fille et sœur de syndic ; fut reçu du Conseil des Deux-Cents en 1671 et nommé auditeur en 1686 ; il mourut en 1697 n'ayant eu que deux filles qui moururent jeunes peu après lui, si bien que la manufacture de velours qui avait fait la fortune de la famille fut définitivement abandonnée et que la maison de la Cité fut vendue (1704).

Deux frères de ce Jean-François, Jean et Théophile II s'étaient établis à Bâle. *Jean* y fut reçu bourgeois en 1668 à 25 ans, épousa la même année sa cousine Rose Bastier et mourut en 1704, laissant trois fils dont l'un décéda « en Moscovie » où il servait comme officier. Cette branche s'éteignit à Bâle en 1763.

Théophile II, né le 11 juillet 1646, quitta son frère en 1672 et vint s'établir à Lyon, exactement un siècle après que la Saint-Barthélemy en avait chassé son aïeul Sébastien. Il fonda avec un Lyonnais une maison de commerce « Thellusson et Roche ». Le 12 août 1679, il épousa Jeanne Guiguer, fille de Léonard Guiguer et d'Elisabeth Tourton.

La famille Guiguer était suisse, originaire de Burglen, au nord de Saint-Gall, et la famille Tourton était française, originaire d'Annonay. L'une et l'autre s'occupaient de commerce à Lyon ; elles créèrent à Paris une maison importante « Tourton-

⁵ *Suzanne*, épousa en 1629 Ami de Neria ; *Magdeleine*, mariée la même année à Simon Mercier ; *Marie*, mariée en 1633 à Jacques Clot ; *Jeanne*, mariée en 1636 à Noël Gervais.

Guiguer et C^{ie} » dans laquelle Isaac Thellusson, fils de Théophile II, commença sa brillante carrière.

Théophile II vécut à Lyon jusqu'à la révocation de l'Edit de Nantes en 1685. A cette époque, très appauvri, il retourna à Genève et y fit le commerce en gros des fils de fer et des dailles ⁶ ; tâta de la banque puis fonda le 9 juillet 1690 « à ses périls et risques » avec privilège de vingt ans, les premiers bateaux à lessive couverts sur le Rhône. « A vrai dire, écrivait plus tard son petit-fils, son penchant le portant au repos, il ne faisait rien ». Il ne manquait pas d'esprit, il était d'un caractère doux et bienfaisant, mais, très grand et très corpulent, il était de nature indolente et laissa peu de bien. Il mourut rue de la Pélisserie en 1705 ⁷ après avoir eu douze enfants, dont quatre seulement vécurent, trois filles et un garçon. Sa veuve, après avoir marié sa fille Anne à Alexandre Mestrezat, épousa en secondes noces le syndic Abraham Mestrezat et mourut un an plus tard, en 1711, d'un coup de sang après son souper.

II. ISAAC THELLUSSON (1690-1755)

Le fils unique de Théophile II Thellusson et de Jeanne Guiguer, *Isaac*, naquit le 14 octobre 1690. Après avoir fait de bonnes études en Suisse, il fut envoyé à 14 ans en Hollande chez ses cousins, puis en Angleterre, afin de compléter son éducation et d'apprendre les langues étrangères pour lesquelles il était remarquablement doué.

En 1707, il vint à Paris où il entra dans la maison de ses oncles, MM. Tourton et Guiguer. Il avait une extrême aptitude aux affaires, fut bientôt commis principal et, en 1715, devint associé de ses oncles. Ceux-ci lui remirent la direction de la maison qui prit alors le nom de « Thellusson et C^{ie} ». En 1717, une brouille survint entre les associés : M. Guiguer se retira et Isaac resta seul avec M. Tourton. Le succès couronna ses efforts et lui procura en peu d'années une belle fortune et une excellente position à Paris. Il a laissé des *Mémoires* qui montrent qu'il fut appelé à s'occuper de beaucoup d'affaires importantes. Après la débâcle, en 1720, du système de Law, qu'il avait combattu, il devint le conseiller du Régent. Il joua un rôle occulte considérable dans les troubles de Genève en 1734, comme membre du parti « tamponneur » ; son entrevue du 31 août 1737 avec le cardinal Fleury déclencha la médiation des puissances garantes. En 1738 et 1740, il sauva Paris de la disette et de la hausse des prix en faisant importer de grandes quantités de blé et de riz.

⁶ Sorte de faux à manche court.

⁷ En 1954 un architecte de Genève, M. Gustave Reymond, eut l'idée de rappeler le souvenir des Thellusson sur une maison qu'il était chargé de restaurer au coin de la Grand-Rue et de la rue de la Pélisserie, et qui avait été habitée sans doute par Théophile II. M. François Baud sculpta donc, à sa demande, sur les clés de voûte des trois arcades de passage qui avaient été découvertes, un bas-relief représentant Symphorien Thellusson près du chariot où il s'était dissimulé, accueilli à Genève par les gardes des remparts et des pasteurs (cf. *La Tribune de Genève*, 8 avril 1954).



Fig. 49. — *Sara Le Boullenger* (1700-1769), épouse d'Isaac Thellusson,
par Hyacinthe RIGAUD (1722).
A M. Horngacher, Genève. (Photo Boissonnas, Genève).



Fig. 50. — *Isaac de Thellusson* (1690-1755), par Hyacinthe RIGAUD (1722).
A M. Horngacher, Genève. (Photo Boissonnas, Genève).

Il s'était rendu en Hollande, en 1722, et c'est à Leyde qu'il épousa le 27 septembre Sara Le Boullanger⁸ qu'il amena à Paris huit jours après son mariage. Ils s'installèrent rue Michel Lecomte, dans un hôtel qu'ils habitèrent jusqu'en 1744 et où naquirent tous leurs enfants.

Au cours de ses séjours à Amsterdam et à Londres, Isaac avait pris goût à la belle peinture et, ses moyens le lui permettant, il s'adressa au premier portraitiste de son époque, c'est-à-dire à Rigaud, pour faire reproduire ses traits et ceux de sa jeune femme (*fig. 49 et 50*. H. 0,81, L. 0,65). Ces deux portraits sont bien dans la manière du peintre : visages se détachant en clair sur un fond sombre et neutre, pose majestueuse, étoffes brodées et soyeuses minutieusement reproduites avec de savants reflets. Le manteau d'Isaac est de couleur prune, celui de Sara est en velours lie de vin avec des revers de soie blanche. Ils dissimulent habilement les mains, celles-ci, par économie, n'ayant pas fait partie de la commande.

Non signés et non datés, les deux tableaux étaient jusqu'ici attribués à Largillière. Or nous avons trouvé dans le « livre de raison » de Hyacinthe Rigaud que celui-ci exécuta en 1722, pour 1500 livres, le portrait de « M. Télusson, banquier ». Une note d'un commentateur indique que ce portrait est chez M. Horngacher à Genève. Les prix habituels de Rigaud ayant été, vers cette époque, de 600 livres, le prix indiqué doit correspondre aux deux portraits plus la réplique signalée plus loin.

Les deux tableaux qui n'ont jamais été, à notre connaissance, exposés ni reproduits, sont passés par succession en ligne directe dans la famille Horngacher, de Genève.

D'après une photographie conservée au Cabinet des Estampes à Paris, dans le dossier Largillière, une réplique légèrement différente du portrait de Sara aurait fait partie d'une collection Emile Péreire. (Elle ne comporte pas la mèche le long du cou, ni le voile transparent sur l'épaule droite ; le visage lui-même n'est pas identique.)

Chargé à plusieurs reprises, dès 1728, des affaires de Genève à Paris, Isaac Thellusson en fut nommé officiellement Résident en 1730 et ne cessa de servir la république avec un zèle et une habileté qui lui méritèrent, de la part de son gouvernement, les témoignages les plus honorables.

Une médaille en vermeil, finement ciselée par Jean Dassier, fut frappée à son intention, représentant d'un côté la ville de Genève et portant de l'autre l'inscrip-

⁸ Fille d'Abraham Le Boullanger et d'Anne Van der Hulst, descendante du vice-amiral Abraham Van der Hulst, tué à son bord en 1666 et dont le magnifique tombeau orne la vieille église d'Amsterdam. — D'après son contrat de mariage, Isaac Thellusson avait alors cinq cent mille florins de Hollande, ce qui fait au-delà d'un million de livres tournois (contrat du 26 septembre 1722 chez M^e Bloquart, notaire à Leyde). — Sur l'activité financière d'Isaac Thellusson, voir le remarquable article d'Herbert LÛTHY sur *La République de Calvin et l'essor de la banque protestante en France*, paru dans les « Etudes suisses d'histoire générale », t. II, 1953 (notamment p. 83-85 et 94-98).

tion : « *Isaaco Thellusson, civi optimo legatione apud Lud. XV Regem Christianissimum, per XVI Annos, feliciter gesta, senatus genevensis bene memor. MDCCXLIV.* »

L'avers et le revers de cette médaille furent encastrés, ainsi qu'une miniature représentant Isaac, dans un cadre triangulaire, couvert de velours et orné de bronzes ouvragés⁹.

Malheureusement, sa religion fut pour lui un obstacle qui l'empêcha d'établir sa famille en France et d'y asseoir sa fortune. A la mort de M. Tourton, il fut son légataire universel et se trouva seul à la tête de sa maison de commerce et de banque ; mais des parents lui disputèrent cet héritage. Il eut un procès d'autant plus long et coûteux qu'il se croyait sûr de le gagner. Cependant, il le perdit, parce qu'étant Genevois et protestant, il fut déclaré inhabile à hériter en France. Cette déception le décida à retourner en Suisse. Il demanda son rappel, quitta les affaires en 1744 et, avec sa famille, vint habiter Genève où il avait acquis en 1728 — quand il avait été nommé du Conseil des Deux-Cents — la maison Tronchin, qui touchait à l'Hôtel de Ville¹⁰. Il fit l'acquisition d'une maison de campagne à Champel et de la terre et du château de la Gara. Ce domaine demeura jusqu'à nos jours dans sa descendance, passant des Thellusson aux Labat, puis aux Micheli et aux Faesch¹¹.

Isaac-Jean de Thellusson mourut subitement à Champel le 2 septembre 1755. Il avait eu treize enfants, dont huit seulement lui survécurent. Ses quatre filles, mariées en Suisse, ont laissé postérité (Naville, Pictet¹², de Diesbach¹³, Fabri).

⁹ Ce cadre figure dans le testament de la comtesse des Nos, née Laurence de Thellusson, du 2 février 1894. Il est aujourd'hui la propriété du comte d'Ozouville, au château de la Roche-Pichemer. Plusieurs membres de la famille possèdent des exemplaires de la médaille.

¹⁰ Cette maison avait été vendue vers 1693 pour 37.000 livres « argent courant » mais elle ne consistait qu'en un corps de logis sur la rue et des granges sur la Treille. En 1705, M. Jean Robert Tronchin, père du célèbre docteur Théodore Tronchin, l'acheta à peu près pareille somme et fit bâtir le corps de logis sur la Treille. La maison lui revenait à plus de 100.000 francs argent courant sans y avoir fait aucune folie. Isaac Thellusson l'acheta en 1728 pour 46.000 livres argent courant. Il la légua à son fils puîné George-Tobie qui la vendit à M. Ami de la Rive pour 60.000 livres argent courant. « Le découragement qu'inspiraient alors les troubles qui agitaient la République était tel que quoique cette somme fût bien au-dessous de la valeur de cette maison, aucun membre de la famille ne songea à profiter du bon marché. »

¹¹ Cf. G. FATIO, *En pays genevois*, Genève, 1926, p. 77 ss.

¹² C'est ce lieutenant-général Jacques Pictet de Thellusson, officier au service de Sardaigne, qui fit édifier en 1755 (dix ans après son mariage) le château du Reposoir près de Genève, où séjourna le roi Léopold III de Belgique après sa libération d'Allemagne en septembre 1945. Cette propriété est toujours demeurée dans la famille Pictet.

¹³ A propos de *Judith* de Thellusson, née le 14 décembre 1730 et qui épousa le 8 juillet 1749 Bernard de Diesbach, nous croyons intéressant de citer un extrait de l'inventaire des actes de la famille Thellusson qui, dans sa sécheresse, évoque bien à la fois un drame intime et les réactions des divers membres de cette famille :

— 24 juin 1750, baptême de Bernard-Isaac, fils de Bernard de Diesbach et Judith de Thellusson.
— 17 décembre 1750, décès à Berne de Judith de Thellusson, épouse de Bernard de Diesbach.
— 12 février 1751, dispositions testamentaires prises par Isaac de Thellusson (par-devant M^e Delorme, notaire à Genève) en faveur de son gendre, Bernard de Diesbach, qui avait empêché sa femme mourante de prendre des dispositions en sa faveur.
— 17 octobre 1757, transaction intervenue entre les héritiers d'Isaac de Thellusson au sujet de ces dispositions particulières.

Son plus jeune fils, *Jean-François* (1738-1799) resta célibataire, tandis que les trois autres firent souche et formèrent trois branches distinctes qui se perpétuèrent en Suisse, en France et en Angleterre. M^{me} Isaac de Thellusson ne quitta plus Genève jusqu'à sa mort, d'une inflammation de poitrine, le 22 mars 1769 ; elle laissa la plus grande partie de ce qu'elle possédait à Jean-François qui lui avait fidèlement tenu compagnie.

*

Dans « l'inventaire des biens délaissés par feu noble Isaac de Thellusson », commencé le 6 septembre et clos le 30 octobre 1755, nous avons noté :

- un buste de marbre blanc représentant M. de Thellusson sur un piédestal de noyer ;
- les portraits de M. et de M^{me} de Thellusson à cadre doré¹⁴ ;
- dix tableaux tant grands que petits peints en huile (4515 l.) ;
- vingt portraits de famille tant grands que petits, peints en huile à cadres dorés ;
- un grand tableau de Wouverman estimé 1400 l. ;
- un tableau sur cuivre *David et Bethsabée* (175 l.) ;
- un tableau *Deux Vendeuses d'Herbes* (105 l.).

C'était peu de chose sur un total estimé à 1.338.197 l. 9 s. 9 d. dont 932.824 l. 13 s. 8 d. en billets sur divers banquiers tels que Pictet, Lullin, Rilliet, Naville, etc.

III. LES BRANCHES SUISSE ET ANGLAISE : ISAAC-LOUIS (1727-1801) ET PIERRE DE THELLUSSON (1737-1797)

Le fils aîné d'Isaac et de Sara, *Isaac-Louis de Thellusson*, seigneur de la Gara, naquit à Paris le 27 avril 1727. Nommé du Conseil des Deux-Cents en 1750, du Conseil d'Etat en 1773, syndic de Genève de 1785 à 1789, il mourut en 1801. Il s'était marié deux fois, la première avec Henriette Bertrand, de Marseille, la seconde avec Julie Ployart. Du premier mariage, il eut une fille, *Madeleine*, qui épousa Jean-Louis Micheli, seigneur du Crest. Du second, il eut : *Julie* (née le 22 août 1761, morte le 1^{er} janvier 1834) qui épousa Jean-Louis Labat, d'où Aline, mariée en 1805 à François-Jules Micheli ; *Isaac-Georges* (né le 27 février 1763) qui épousa Elisabeth Biberstein, de Soleure, dont la fille Caroline (1795-1847) devint en 1821 M^{me} Jacques-Edouard Odier et la mère de M^{mes} Horngacher (1822-1887), de Charrière et Galiffe ; et *Anne*, qui épousa Jacques-Louis de Budé, seigneur de Ferney, d'où la descendance Budé-Laurens.

¹⁴ Il s'agit sans doute des portraits par Rigaud.

De même que son père habitant à Paris s'était fait peindre par le meilleur des portraitistes français, Isaac-Louis de Thellusson, habitant Genève, demanda en 1760 au meilleur des peintres suisses le portrait de sa seconde femme et le sien. Cela donna à Jean-Etienne Liotard (1702-1790) l'occasion de réaliser deux de ses meilleurs pastels (H. 0,71, L. 0,58 ; *fig. 51 et 52*). Ceux-ci ornèrent les murs du manoir de la Gara pendant tout le XIX^e siècle et étaient encore récemment dans la famille Faesch de Beaumont. Ils ont figuré à l'Exposition nationale suisse de Genève en 1896 et à l'Exposition de l'art suisse qui eut lieu à Paris en juin-juillet 1924 (n^{os} 106 et 107 du catalogue). Ils font partie depuis 1935 de la collection Oskar Reinhart, Winterthour (n^{os} 263 et 264 du catalogue de 1951). Ils sont signés « par J.-E. Liotard » et datés « 1760 ». Détail amusant : Madame a au poignet gauche un bracelet avec la miniature de Monsieur, tandis que Monsieur porte au petit doigt de la main droite une bague avec le portrait de Madame.

Des répliques (non signées et non datées) de ces deux portraits, avec de légères variantes (notamment dans la coiffure de Julie) se trouvent dans la famille Micheli, château du Crest, à Jussy, et ont été reproduites dans *Les Peintres genevois* par BAUD-BOVY (Genève, 1903, p. 30, pl. X et XI) ainsi que dans *Les Arts* (n^o 118, octobre 1911, p. 16 et 17). Elles ont figuré en août 1948 à l'Exposition Liotard au Musée de Genève. Elles n'ont pas la qualité des originaux.

Isaac-Louis de Thellusson était fier de ses armoiries : il les fit sculpter sur la façade de son manoir de la Gara et reproduire en 1782 par le célèbre graveur Choffard pour son ex-libris qui est devenu extrêmement rare¹⁵.

*

Le troisième fils d'Isaac et de Sara, *Pierre* (ou *Peter*) de Thellusson, naquit à Paris le 27 juin 1737, fut envoyé pour ses études en Angleterre en 1750 et y demeura jusqu'à sa mort, le 21 juillet 1797. Il avait épousé le 6 janvier 1760 Anne Woodford, de Southampton, qui mourut en janvier 1805.

Pierre de Thellusson avait hérité de son père à la fois une belle fortune et les aptitudes à la faire fructifier. Le fait que son frère Georges-Tobie, de neuf ans son aîné, avait de son côté créé à Paris, avec Necker, une maison de banque extrêmement prospère, facilita ses affaires et il arriva que de nombreux Français de la finance ou de l'aristocratie, inquiets à partir de 1789 de la tournure des événements, lui confièrent des fonds très importants. Beaucoup d'émigrés placèrent ensuite chez lui le peu qu'ils avaient pu sauver de leurs biens en France. A plusieurs, Pierre de

¹⁵ Cf. *Archives de la Société française des collectionneurs d'ex-libris*, mars 1905, p. 35 (« L'ex-libris Rilliet », par F. RAISIN) et juin 1905, p. 86 (« Ex-libris Thellusson »). — Il existe aussi un fer de reliure représentant l'arbre des Thellusson (*ibid.*, avril 1898, p. 63). Le dessin original de Choffard a été reproduit dans *L'investigateur illustré* de sept.-oct. 1905. Nous ignorons à qui il appartient présentement.



Fig. 51. — *Julie Ployard*, seconde femme d'Isaac-Louis de Thellusson, par Jean-Etienne LIOTARD. Fondation Oskar Reinhart, Winterthour.

Thellusson rendit plus qu'il n'avait reçu, tant il plaignait la détresse de ces gentils-hommes. Mais il avait appris que d'autres étaient morts en Vendée, à Quiberon, ou sous le couperet de la guillotine, sans avoir pu faire connaître à leurs héritiers en quelles mains étaient déposés les restes de leur ancienne opulence. Pierre de Thellusson, qui était l'honnêteté même, souhaita que ses descendants fussent en



Fig. 52. — *Isaac-Louis de Thellusson* (1727-1801), par Jean-Etienne LIOTARD (1760)
Fondation Oskar Reinhart, Winterthour.

mesure de restituer sans difficultés les sommes dont ils allaient rester dépositaires peut-être pendant fort longtemps et c'est alors qu'il imagina un testament resté célèbre dans les annales de la jurisprudence britannique¹⁶.

¹⁶ Cf. notamment l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux* du 28 février 1902, col. 323; et *Debrett's Peerage and Titles of Courtesy*, éd. Robert H. Mair, 1883, à l'art. Rendlesham.

Par ce testament, daté du 2 avril 1796, il laissa à ses enfants des legs importants, leur permettant de tenir honorablement leur rang, mais il spécifia que la plus grande partie de sa fortune, soit £600.000 et des domaines représentant £4500 de rente annuelle, fussent confiés à un « trustee » pour que les revenus en soient accumulés tant que vivrait l'un de ses fils ou de ses petits-fils vivants lors de son décès ; à la mort du dernier de ceux-ci, le capital ainsi constitué devait être employé à l'acquisition de domaines territoriaux et répartis entre les descendants mâles aînés de ses fils, avec bénéfice de survivance. Si sa postérité mâle était éteinte à l'époque de la délivrance du legs, la fortune serait dévolue à la nation anglaise pour l'amortissement de la Dette publique.

Naturellement, ses fils furent fort mécontents lorsqu'ils eurent connaissance de ces clauses et l'on montre encore au château de Mawnan le portrait du testataire percé par les balles d'un héritier furieux. Le testament fut attaqué. Mais la Chambre des Lords le confirma le 25 juin 1805, n'ayant rien trouvé dans sa rédaction qui fût contraire à la morale ou à la législation du royaume. Le Parlement s'avisa toutefois que l'accumulation de pareils biens de mainmorte causait un préjudice au Trésor et à l'économie du pays. Une loi fut donc votée interdisant pour l'avenir qu'un héritage pût être attribué plus de vingt et un ans après la mort du testateur.

On avait estimé que, par le jeu des intérêts composés, les £600.000 seraient devenues à l'échéance une somme énorme : 14 millions de livres sterling ; en fait, le procès, les mauvais placements et le fisc la ramenèrent très près de son point de départ.

Ce fut en 1856 qu'elle fut partagée entre deux des descendants de Peter Thellusson, *Frederick-William*, 5^e Lord Rendlesham¹⁷, et *Charles-Sabine-Augustus* (1822-1885) fils du dernier vivant des petits-fils de Peter nés avant le décès de son grand-père : *Charles* Thellusson, né le 31 janvier 1797 et mort le 5 février 1856.

Depuis longtemps, la maison de banque Thellusson avait disparu, et les Rendlesham devinrent au XX^e siècle les agents pour l'Angleterre du champagne Pommery.

Lorsque le 6^e Lord Rendlesham (*Frederick-Archibald*, né en 1868) mourut sans postérité le 4 juillet 1938, il laissait une fortune de £175.445 très exactement et le titre passait à son frère cadet, *Percy-Edward* né en 1874 ; celui-ci, marié, a trois enfants : *Charles-Anthony*, *Cynthia* et *Peter*, qui continuent en Angleterre la lignée Thellusson.

(Les portraits que nous connaissons de Peter et de ses descendants ne nous ont pas paru mériter d'être reproduits.)

¹⁷ Le titre avait été attribué le 1^{er} février 1806 à *Peter-Isaac* Thellusson (1761-1808) fils aîné de Peter. Il passa successivement à trois de ses fils : *John* (mort en 1832), *William* (1798-1839), *Frederick* (1798-1852) et enfin au fils de ce dernier, *Frederick-William* (1840-1911) marié en 1861 à Lady Egidia Montgomery.

IV. LA BRANCHE FRANÇAISE : GEORGES-TOBIE DE THELLUSSON
(1728-1776)

Le second fils d'Isaac de Thellusson et de Sara Le Boullanger s'appela *Georges-Tobie*. Il naquit à Paris en 1728 et fut baptisé le 18 mars en la chapelle des Ambassadeurs de Hollande. Elevé en Suisse puis en Hollande, pour, selon les traditions familiales, apprendre les langues étrangères et s'initier au commerce, il pensa d'abord se fixer à Amsterdam où il avait, par sa mère, de nombreux parents. Il s'associa avec deux de ses cousins Thellusson pour y créer une banque qui fonctionna jusqu'en 1754.

A cette époque, Georges-Tobie se décida à former un nouvel établissement à Paris et, ayant hérité de son père en 1755, il fonda la maison « Thellusson, Necker et C^{ie} » en s'associant avec son ami et compatriote Jacques Necker et avec Isaac Vernet.

Le 2 janvier 1757, en l'église wallonne de Tournai, après un contrat passé devant M^e Boulard à Paris le 17 décembre 1756, il épousa Marie-Jeanne Girardot de Vermenoux, née le 2 septembre 1736 de Daniel Girardot de Vermenoux et Marguerite Jallot. Les Girardot, originaires du Nivernais, s'étaient enrichis dans le commerce des bois qu'ils faisaient venir à Paris par flottage sur l'Yonne et sur la Seine. Protestants eux aussi, ils avaient le sens des affaires, et un frère de Marie-Jeanne, qui se faisait appeler Girardot de Marigny, était établi banquier à Paris.

La banque Thellusson-Necker-Vernet occupa à partir de 1757 un hôtel au n^o 28 de la rue Michel-Lecomte, sur l'emplacement duquel l'architecte Ledoux reconstruisit en 1787 l'hôtel d'Halwyll tel qu'il subsiste encore.

Georges-Tobie se souvenait des difficultés que sa religion avait suscitées à son père lors de son séjour en France. Aussi prit-il la précaution de conserver la nationalité suisse et d'acquérir en 1760, entre Genève et Lausanne, les terres et seigneuries de Bière et de Berolle, au-dessus d'Aubonne. Il les paya 130.000 livres tournois à un Hollandais qui les avait achetées cinq ans auparavant pour 97.000.

Mais il continua à habiter la France et le 27 mars 1766, louait à Jean-Jacques Alleaume le château de Créteil près de Paris (M^e Blacque).

Nous ne connaissons pas de portraits authentiques de Georges-Tobie. Par contre, une miniature, représentant sa femme et signée d'Adélaïde Labille-Guiard¹⁸ a appartenu au baron Marochetti, descendant en ligne directe du modèle par Pierre-Germain Thellusson, et a été reproduite dans la *Gazette des Beaux-Arts* (1901, t. II, p. 487). Un autre portrait de M^{me} Georges-Tobie de Thellusson, par Pasquier¹⁹,

¹⁸ Adélaïde Labille, née en 1749, épousa d'abord M. Guiard, puis, après divorce, en 1793, le miniaturiste François-André Vincent.

¹⁹ Pierre Pasquier (1731-1806), membre de l'Académie en 1776.

le spécialiste des miniatures sur émail, figura au salon de 1771 sous le n^o 131 ; sa trace a été perdue.

Georges-Tobie de Thellusson était un « honnête homme », au sens ancien du terme ; d'un esprit juste et élevé, il exerçait une influence sage et bienfaisante sur tous les siens et leur rendait de nombreux services. Il était en correspondance suivie avec ses frères et ses beaux-frères, qui lui témoignaient dans leurs lettres autant de confiance que de reconnaissance pour ses discrets bienfaits. Il avait fait réparer le château de Bière avec le désir d'y jouir, dans une retraite paisible, de la grande fortune qu'il avait amassée. Mais le destin en décida autrement et il mourut à Paris, en son hôtel, rue Neuve-des-Petits-Champs, au coin de la rue d'Antin, le 5 septembre 1776, à 48 ans. Il avait testé le 11 octobre 1775, en sa propriété de Marnes, près de Saint-Cloud.

*

De 1769 à 1772, Georges-Tobie avait eu une passion pour l'argenterie ; les mémoires des plats et couverts fournis par Baldue et C^{ie}, joailliers à Paris, et par Auguste, orfèvre à Paris, sont conservés dans les archives du château de Clivoy, ainsi que l'inventaire de l'argenterie établi en 1776.

Puis, il changea de marotte et, à partir de 1774, consacra une partie de sa fortune à se constituer un « Cabinet » d'œuvres d'art dont il ne jouit que peu de temps. L'inventaire en fut dressé par M^e Boulard le 17 février 1777. La vente eut lieu le 3 décembre de la même année, après qu'on eut dispersé aux enchères l'abondante garde-robe du défunt²⁰ et 448 estampes diverses.

Parmi les tableaux qui trouvèrent amateur, citons :

- de Jacques Bassan, un marché d'hommes et d'animaux (163 l.) ;
- de Jean-Paul Panini, une résurrection de Lazare (210 l.) ;
- de Paul Bril, deux paysages (663 l. 4 s.) ;
- de Brueghel dit de velours, deux paysages (340 l. et 500 l.) ;
- de Cornélis Poëlenburg, une Madeleine dans le désert, consolée par des anges (500 l.) ;
- de Rembrandt, une femme âgée tenant son livre d'une main et ses lunettes de l'autre (« crié à 1000 l., adjugé 1300 l. au sieur Langlier ») ;

²⁰ Le procès-verbal original de cette vente, commencée le 21 novembre 1777, se trouve dans les archives du château de Clivoy et ouvre des horizons amusants sur le vestiaire d'un riche financier du XVIII^e siècle. Il fallut plusieurs vacations pour adjuger les habits de velours et de drap, les vestes de cirzaka et de gourgouram, les robes de chambre, les manchettes et jabots de batiste et de dentelles, les bas de soye, les chaussettes de fil, les chemises, les cannesons en futaine, les pièces d'estomach, les camisolles, les mouchoirs des Indes, les cols de bazine, les bonnets de mousseline, etc., etc.

- d'Adrien Brauwer, une tabagie (400 l.) ;
- de Gérard Dou, deux têtes de vieillards (500 l.) ;
- de Philips Wouwerman, « un paysan caressant une fille occupée à tirer de l'eau d'un puits » et « des soldats à l'entrée d'une tente de vivandière » (« criés à 2000 l., adjugés 3800 l. au sieur Le Brun ») ;²¹
- du même, une halte de bandits (adjudé 2753 l. au sieur Langlier) ;
- de Godefroy Schalcken, deux tableaux, l'un représentant un jeune peintre dans son cabinet et l'autre une servante à la cave, tenant une chandelle (500 l.) ;
- du même, des paysans qu'un officier fait contribuer (600 l.) ;
- de Nicolas Poussin, la déification d'Enée (adjudé 2500 l. au sieur Ménageot) ;
- du même, le repos en Egypte (adjudé 4200 l. au sieur Feuillette) ;
- de Sébastien Bourdon, une halte de voyageurs (816 l.) ;
- de Van der Meulen, deux batailles (1802 l.) ;
- de Jouvenet, « Saint-Louis assistant au pansement des blessés après la bataille » (280 l.) ;
- de Watteau, une conversation dans un jardin (300 l.) ;²²
- de Carle Vanloo, une nymphe au bain (adjudé 1900 l. au sieur Dubail) ;²³
- de Lagrenée l'aîné, « Armide voulant se tuer et arrêtée par Renaud » (peint en 1775 ; 1000 l.) ;²⁴
- de Fragonard, un buste de vieillard (adjudé 401 l. au sieur Desmarais) ;
- de Greuze, « un bon Père, avant de dîner avec ses enfants, charge le plus jeune de prendre dans une serviette les parts d'un gâteau des Rois pour les distribuer » (crié à 1500 l., adjudé 1681 l. au sieur Langlier) ;²⁵
- de Joseph Vernet, « une tempête » et « un paysage enrichi de rochers et de fabriques » (prisés 5000 l., adjugés 6101 l. au sieur Ventugeole) ;²⁶

²¹ Ces deux tableaux avaient été payés 2200 l. par Thellusson au sieur Folliot le 29 avril 1776. Le sieur Le Brun, marchand de tableaux fort connu malgré ses 28 ans, avait épousé peu avant — le 11 janvier 1776 — M^{lle} Vigée dont le jeune talent était déjà apprécié.

²² Avait été payé 600 l. à M. Folliot.

²³ Avait été payé 1500 l. à M. Folliot.

²⁴ Avait été payé 1600 l. à M. Dulac le 26 déc. 1775.

²⁵ Ce tableau appartient aujourd'hui au Musée de Montpellier : cf. catalogue des *Chefs-d'œuvre du Musée de Montpellier*, exposition de l'Orangerie, 1939, p. 58, n^o 61. Une gravure de ce tableau, par Flipart, fut exposée au Salon de 1777 sous le n^o 295. Il avait été payé 2481 l. par Thellusson le 29 avril 1776.

²⁶ Cf. la description de ces deux tableaux dans *Joseph Vernet*, par Florence INGERSOLL-SMOUSE, Paris, 1926, t. I, p. 65. Formant pendants, ils avaient été peints en 1753 pour M. du Tillot. Thellusson les acheta à la vente de celui-ci en 1775. Ils passèrent en 1777 chez M. Bergeret qui les revendit en 1786. On perd alors la trace du « Paysage », tandis qu'on retrouve « le Naufrage » au Musée du Louvre (n^o 912 du catalogue de 1924).

- de Casanova, deux paysages ; dans l'un est un berger qui passe un gué avec son troupeau et l'autre une laitière avec ses vaches dans la prairie (601 l.) ;²⁷
- du même, un paysage avec animaux (adjugé 1351 l. au sieur Langlier sur prisee de 1500 l.) ;
- de Lauterbourg, deux tableaux, l'un représentant la fraîcheur d'une matinée et l'autre la chaleur d'un beau soir (prisés 600 l., adjugés 880 l. au sieur Perrier) ;²⁸
- de de Machy, « l'église de Montreuil » et « les charniers de celle de Saint-Louis à Versailles » (724 l.) ;²⁹
- de Pérignon, une gouache représentant « la place Louis XV prise du côté de la rivière » (prisé 300 l., adjugé 400 l. au sieur Hamond) ;³⁰
- de Moreau, deux gouaches, l'une représentant un repas champêtre, et l'autre des baigneuses (300 l.) ;³¹
- du même, l'intérieur d'un ménage orné de plusieurs figures (351 l.) ;
- d'Antoine Van Dyck, « un dessin représentant Jésus-Christ expirant sur la croix » (prisé 1000 l., adjugé 1121 l. au sieur Desmarets)³².

Parmi les bronzes, signalons :

- l'Antinoüs du Belvédère et la Vénus de Medicis (151 l. 2) ;
- une Diane et un Meléagre (100 l.) ;
- une Vénus et un Bacchus (155 l.) ;
- Hercule assommant Cacus (208 l.) ;
- deux groupes, l'un représentant « l'enlèvement d'Hélène par Pâris » et l'autre « Mercure enlève Pandore dans l'Olympe ; l'envie fait de vains efforts pour la retenir » (adjugés 1450 l. au sieur Jolly).

Le total de la vente fit 68.160 l. 19 s. dont il fallut déduire les frais : 9339 l. 14 s. 9 d.

Mais plusieurs des plus belles pièces de cette collection furent retirées de la vente faute d'enchérisseurs au prix demandé. C'est ainsi que, dans la « liquidation partage » du 23 décembre 1779 (M^e Boulard, notaire), ainsi que dans l'inventaire

²⁷ Ces deux tableaux avaient été achetés 1000 l. à la vente de M. de Catheu par Folliot pour le compte de M. de Thellusson en janvier 1776.

²⁸ Achetés par Folliot à la vente de M. Felino pour 1000 l. le 29 avril 1774.

²⁹ Achetés à Folliot pour 648 l. le 27 mars 1775.

³⁰ Avait été acheté 600 l. à M. Folliot.

³¹ Avaient été achetées 180 l. à M. Folliot le 16 novembre 1775.

³² Presque tous les acquéreurs (Desmarais, Langlier, Ménageot, etc.) étaient des marchands dont on retrouve les noms aux ventes du prince de Conti (1777 et 1779), Blondel de Gagny (1776) et Randon de Boisset (1777), comme on y retrouve d'ailleurs, au catalogue, les noms des mêmes peintres.

après décès de M^{me} Georges-Tobie de Thellusson (7 juillet 1781, M^e Boulard), nous retrouvons :

	<i>Estimations</i>	
	de 1779	de 1781
— un tableau (esquisse) peint sur bois par <i>Rubens</i> représentant Vénus piquée au pied par une épine et secourue par les Amours ³³	1200 l.	600 l.
— un tableau peint sur bois représentant la Vierge, l'Enfant Jésus et saint Jean, peint par <i>Léonard de Vinci</i>	600 l.	300 l.
— deux, puis un tableau peint sur toile par <i>David Teniers</i> représentant un corps de garde.	1200 l.	1500 l.
— un grand paysage par <i>Claude Le Lorrain</i> , peint sur toile de trois pieds de haut sur quatre pieds de large	1800 l.	600 l.
— deux vues du Louvre et de la Nouvelle Monnaie, par <i>de Machy</i> ³⁴	1500 l.	800 l.

Enfin, dans le livre des comptes du sieur Rumel, chargé de la gestion de la succession indivise de M^{me} de Thellusson, nous avons relevé cette mention mystérieuse : « 30 juin 1781 — à M. Houdon, sculpteur, pour le buste suivant quittance 96 livres ».

Ce bas prix laisse supposer qu'il s'agissait d'un plâtre. Mais de quel buste et qu'est-il devenu ? Nous l'ignorons. En tout cas, il ne figure pas sur l'inventaire.

*

Le beau-père de Georges-Tobie Thellusson, Daniel Girardot de Vermenoux, était lui aussi un amateur riche et raffiné. Son inventaire après décès (13 décembre 1753, M^e Boulard) nous révèle qu'il possédait quatre tapisseries des Gobelins représentant « les Enfants jardiniers » ; deux bronzes : « Apollon » et « Antinoüs » ; cinq tableaux, dont deux représentant une noce, deux autres des paysages et les deux derniers des marines ; un tableau représentant Louis XIV et une statue équestre en bronze du même roi.

Daniel Girardot de Vermenoux était décédé le 3 décembre 1753 « dans la religion prétendue réformée ». Son corps fut, pour cette raison, « inhumé dans le chantier du sieur Moreau, marchand de bois, au port de plâtre, nuitamment, sans bruit, scandale ny appareil, de la manière accoutumée » (Arch. nat. de France Y, 10.767. Procès-verbal d'inhumation).

³³ Ce Rubens avait été acheté en même temps que le Rembrandt pour 6000 l. à M. Alizart le 12 avril 1775. Sur le reçu de celui-ci, il est indiqué que le Rembrandt représente la mère de ce peintre.

³⁴ Payées 2500 l. par Thellusson à M. Folliot le 16 novembre 1775.

V. MADAME GEORGES-TOBIE DE THELLUSSON (1736-1781)
SON HOTEL ET SES TROIS FILS

Devenue veuve à 37 ans, M^{me} Georges-Tobie de Thellusson se trouva détentrice d'une fortune considérable. Du partage fait le 23 décembre 1779 par M^e Boulard, il résulte qu'en plus de la moitié des biens laissés en commun entre elle et ses fils, il lui échut un lot particulier montant à 3.645.705 l. 7 s. 8 d. (soit dix millions de francs suisses). Elle avait recueilli en outre dans l'héritage de sa mère une part s'élevant à 158.045 l. 15 s. 8 d. (26 octobre 1778, M^e Boulard).

Elle pensa que le mieux à faire de tout cet argent était de le dépenser. Dès janvier 1781, sa fortune en capital était réduite à 3.161.698 livres, correspondant à un revenu pour 1780 de 119.741 livres, dont le sieur Rumel ne l'avait prudemment laissé dépenser que 108.746 livres.

Un des premiers actes de sa gestion avait été, le 26 décembre 1776, de céder au roi Louis XVI le grand parc de Marnes entre Versailles et Saint-Cloud (M^e Boulard). Nommée tutrice de ses trois fils mineurs le 17 janvier 1777, elle se préoccupa d'avoir à Paris « une habitation commode et jolie, moitié mondaine, moitié rustique, mais ayant l'air plutôt modeste d'une retraite que l'apparence d'un riche hôtel ». Sur la recommandation d'un de ses amis, M. Haudry de Soucy, elle s'adressa au célèbre architecte Ledoux, ce qui fut d'une imprudence fatale à sa fortune. Ledoux en effet avait le goût du grandiose et supposait toujours inépuisables les ressources de ses clients. Il proposa un ahurissant palais aussi incommode que possible à habiter, et dont le devis de 400.000 livres fut plusieurs fois dépassé puisqu'on estime que la dépense s'éleva finalement entre 1 et 2 millions de livres.

L'histoire de l'hôtel Thellusson a défrayé la chronique du temps et a été maintes fois contée³⁵ ; de nombreuses gravures ont popularisé son porche immense, inspiré d'un ancien gymnase ou de quelque basilique romaine et que Sophie Arnould comparait « à une bouche qui s'ouvre pour ne rien dire » (*fig. 53*).

L'hôtel fut construit sur des terrains marécageux en bordure de l'égout de la

³⁵ Cf. Archives de la Seine, D.Q¹⁰ T⁵ (1) — 13528 bis — Hôtel Thellusson — 8 prairial an X au 7 nov. 1827 : dossier administratif très complet en ce qui concerne la propriété de l'hôtel. Des notes manuscrites, les mémoires des entrepreneurs et états des lieux ont été déposés aux Archives nationales (A B.XIX.213-215) par la comtesse des Nos, née Thellusson. Ces documents ont été utilisés par M^{me} G. LEVALLET-HAUG dans son ouvrage sur *Ledoux* (Paris, 1934, p. 53 à 57). M. Marcel RAVAL parle également de l'hôtel Thellusson dans un autre ouvrage sur *Ledoux* (Arts et métiers graphiques, Paris, 1945, p. 28, 29, 50, 92 à 95) ; cf. également les Mémoires de Bachaumont (30 avril et 14 juin 1781), de la duchesse d'Abrantès (t. II), de M^{me} de Rémusat (Paris, 1904, II, p. 132), et de la baronne d'Oberkirch (I, p. 235) ; *Description de Paris et de ses édifices*, par LEGRAND et LANDON (Paris, 1806) ; *Annales du Musée et de l'École moderne des Beaux-Arts*, par Ch. LANDON (Paris, 1804, p. 19) ; *Chroniques et légendes des rues de Paris*, par E. FOURNIER (Paris, 1864) ; *Gabriel de Saint-Aubin*, par E. DACIER (I, p. 141 ; II, p. 211 et 217).

Grange Batelière qu'on venait de couvrir pour en faire la rue de Provence. En profondeur, il allait jusqu'à la rue Chanteraine (aujourd'hui rue de la Victoire) ; sa limite ouest correspondait à la rue Saint-Georges ; la rue Laffitte actuelle passe sur l'emplacement de sa partie centrale.

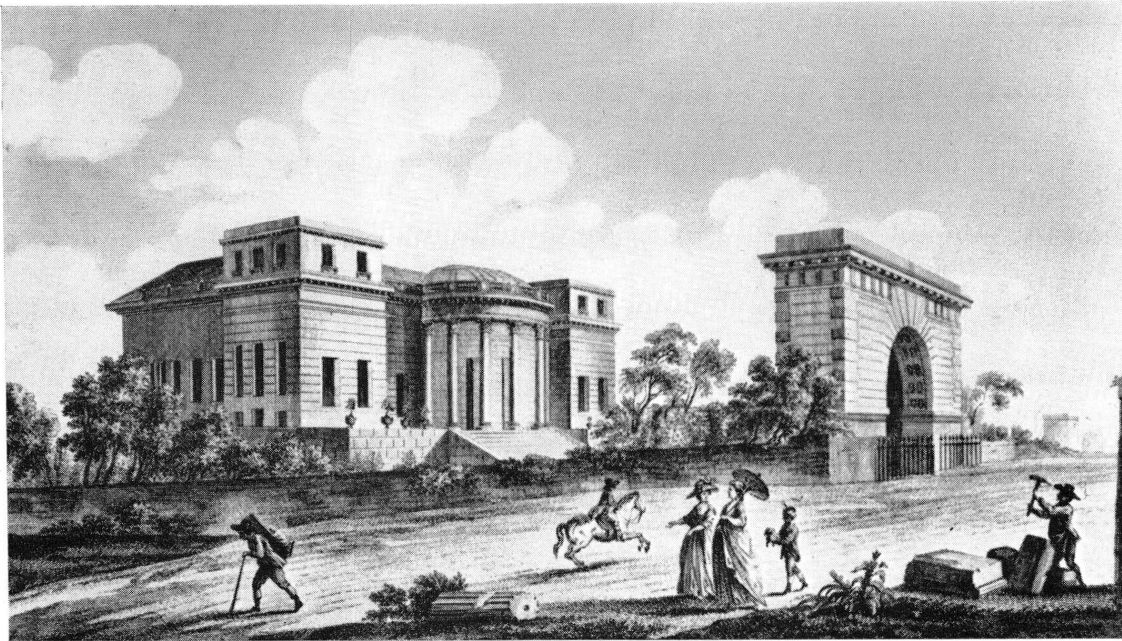


Fig. 53. — Vue de l'hôtel de *Madame Georges-Tobie de Thellusson* à Paris, rue de Provence, construit par l'architecte LEDOUX. Gravure de NÉE, d'après le dessin de LALLEMAND (1781). Coll. de l'auteur.

C'est en juin et juillet 1778, que M^{me} de Thellusson acquit les terrains pour 182.000 livres au total et dès le 10 septembre on ouvrait les fondations. Depuis le 1^{er} février, elle habitait tout près de là un petit hôtel, au coin de la rue d'Artois (aujourd'hui rue Laffitte) et des Boulevards, qu'elle avait loué pour 15.000 livres par an à la duchesse de Lévis Mirepoix, veuve du maréchal.

La construction fut poussée activement : Gabriel de Saint-Aubin pouvait dès le 3 août 1779 faire un dessin de la façade de la maison; quelque temps après, il en fit un du profil, vu du faubourg Poissonnière et un autre du fameux porche³⁶. En avril 1781, « la maison presque finie, raconte Bachaumont, est maintenant l'objet de la curiosité des Parisiens et c'est un empressement général pour l'aller voir, ce qui ne s'accorde que par une grâce spéciale : il faut des billets pour y entrer ». Mais

³⁶ Ces croquis, très sommaires, ont été reproduits dans *Le Carnet de dessins de Gabriel de Saint-Aubin conservé à la Bibliothèque royale de Stockholm*, par E. DACIER, Paris, 1955.

bientôt, le 14 juin, le même Bachaumont nous apprend la triste nouvelle : « Madame de Thellusson, à quarante-deux ans, ayant voulu se faire inoculer³⁷, vient de succomber³⁸ au traitement, par une maladie de femme qui lui est survenue, et mortelle en pareille circonstance. On assure que M. Tronchin répugnait à la satisfaire ; c'est cependant lui qui s'en est chargé. On ne sait ce que va devenir le singulier édifice construit pour loger cette dame ; il ne peut convenir aujourd'hui à ses enfants et ils auront peine à s'en défaire, même avec la plus grande perte ». Ce en quoi le chroniqueur voyait singulièrement juste !

Madame de Thellusson laissait trois fils : *Paul-Louis*, né en octobre 1757 ; *Jean-Isaac*, né le 2 avril 1764 ; *Pierre-Germain*, né en juin 1767.

Seul, par conséquent, l'aîné était majeur. Leur oncle Girardot de Marigny fut chargé de la tutelle des deux cadets. Il restreignit les dépenses de l'hôtel au strict nécessaire, en le maintenant dans l'indivision et en espérant le vendre après l'avoir rendu habitable. Le quartier devenait à la mode et Paul-Louis pensa faire une heureuse spéculation en achetant les terrains voisins à M. de la Borde pour 300.000 l. (acte du 23 octobre 1784, M^e Boulard, notaire).

Le 15 janvier 1785, n'ayant pu vendre l'hôtel et n'ayant pas voulu le louer, les frères Thellusson se décidèrent à en céder la jouissance à vie au comte et à la comtesse de Pons-Saint-Maurice à condition pour eux d'en payer les charges et l'entretien et de verser comptant 200.000 livres. Un état des lieux avait été dressé où l'on note dans la grotte existant sous la rotonde « une figure en terre cuite représentant une Proserpine antique assise sur un tabouret avec une draperie à l'antique ». Les salons étaient ornés de sculptures, de dorures et de peintures exécutées par les meilleurs artistes du temps ; la salle à manger était peinte par M. Callet, peintre du Roy, « d'un côté, fête à Flore ; de l'autre, fête à Bacchus, sur les modèles et dessins de M. Ledoux ». Cinq cheminées étaient décorées de bronze par Gouthière représentant, notamment, « une bacchante, ornée d'une draperie de pampre de vigne, d'une ceinture de feuilles de lierre et d'un tambour de basque ».

Le ménage Pons-Saint-Maurice ayant émigré, l'Etat s'empara de leurs droits et fit de l'hôtel Thellusson un bal public. Le 7 messidor an V (25 juin 1797), les frères Thellusson rachetèrent l'usufruit de l'hôtel moyennant 150.000 livres mais de cette somme furent déduites 148.365 livres, montant des réparations nécessaires... ce qui, cinq ans plus tard, fit sursauter l'administration des Domaines³⁹. Tout s'était pourtant passé régulièrement et dans le partage qui suivit, Jean-Isaac se fit attribuer l'hôtel. Il le vendit le 22 nivôse an X (12 janvier 1802) (M^e Raguideau),

³⁷ La marquise de Créquy raconte dans ses *Souvenirs* (Paris, 1855, V, p. 162) que M^{me} de Thellusson avait la phobie des maladies de peau et de leur contagion. Si bien que M^{me} Necker, pour l'ennuyer, avait décidé de faire construire un asile pour galeux, dartreux et scrofuleux sur un terrain voisin !

³⁸ Elle mourut le 10 juin 1781, ayant testé le 29 mars par-devant M^e Boulard.

³⁹ Archives de la Seine, D.Q¹⁰ 470. T⁵ (1) 13528 bis.

pour 300.000 livres au général Murat, qui le céda au gouvernement français pour un million le 20 mai 1808 (M^e Noël, notaire) afin d'en faire la résidence de l'ambassadeur de Russie. Celui-ci, M. Pozzo di Borgo, y donna des bals qui ne le cédèrent en rien comme élégance à ceux des années précédentes, « bals des victimes » ou fêtes costumées de la grande-duchesse de Berg.

Le 26 août 1822, le ministère des Affaires étrangères rendit l'hôtel à l'administration des Domaines. Un architecte l'estima 700.000 francs, « à quoi il faut ajouter des glaces pour 42.150 fr. 70 » (rapport du 14 décembre 1822), mais « vu la distribution, la bonne construction de l'ensemble des bâtiments, la richesse des décorations, etc., etc. », le tout est porté à 900.000 francs.

Le 8 janvier 1823, le préfet de la Seine demande la mise en vente avec la plus grande publicité. Le 28 janvier 1823, la vente eut lieu ; sur mise à prix de 742.150 fr. 70 l'hôtel fut adjugé pour 1.016.000 francs à M. Berchut, tailleur, qui s'était associé avec M. Mellerio pour un tiers.

Les acquéreurs versèrent un cautionnement de 408.000 francs et commencèrent le 28 avril la démolition de l'hôtel. Le 7 mai, Berchut rétrocédait sa part à trois entrepreneurs moyennant 880.000 francs et bientôt il ne restait plus rien de l'œuvre de Ledoux, qu'une aile qui disparut en 1929 et une porte cochère, que l'on peut encore admirer au 34 rue de Provence où elle fut transportée⁴⁰.

VI. PAUL-LOUIS (1757-1801) ET PIERRE-GERMAIN DE THELLUSSON (1767-1831)

On n'avait pas oublié chez les Thellusson les ennuis que leur avait causés en France leur protestantisme et ceux qui vivaient à Paris avaient toujours pris la précaution, nous l'avons vu, de conserver des propriétés en Suisse. A la mort de Georges-Tobie, la seigneurie de Bière était allée à Paul-Louis ; celle de Bérolle à Isaac-Jean, pour lequel sa mère acheta en outre à M. Micheli la terre de Dulit (6 juillet 1780). Pierre-Germain acheta la seigneurie de Coppet, près de Genève.

Pour plus de sécurité encore, les trois frères intriguèrent afin d'obtenir du roi des lettres patentes leur permettant de posséder et d'acquérir des biens en France et d'y jouir des privilèges de la noblesse. Ils les obtinrent en juillet 1782 alors que tous trois étaient au service de Sa Majesté : Paul-Louis était capitaine de dragons au régiment de Schomberg, où Pierre-Germain était sous-lieutenant, tandis que Jean-Isaac avait ce même grade dans le régiment des gardes-suisse. Ils ne tardèrent pas à profiter de la permission ainsi accordée. Paul-Louis, en achetant le 10 octobre

⁴⁰ Cf. la photographie de cette porte dans l'ouvrage de M. Marcel RAVAL sur *Ledoux*, p. 95.

1782 la terre de Franconville⁴¹, devint marquis de ce nom. Jean-Isaac devint comte de Sorcy après avoir acquis le 6 juin 1787 le domaine de Sorcy dans la Meuse⁴². Pierre-Germain se contenta du titre de baron de Coppet.

Le 9 novembre 1782, Paul-Louis devint tuteur de ses frères en remplacement de leur oncle Girardot de Marigny. Sans doute sa famille le jugeait-elle assez sérieux pour endosser cette responsabilité. Elle se trompait si l'on en croit Bachaumont qui raconte dans ses mémoires⁴³ l'anecdote suivante :

« 4 juillet 1783. — M. de Champcenets, dont il est trop souvent question, revient sur le tapis. On raconte qu'avec un autre étourdi comme lui il a déterminé deux jeunes demoiselles très bien nées à se laisser enlever pendant la nuit ; qu'elles ont été conduites dans une petite maison où elles se sont fort amusées et ont couché ; que dans la nuit, ces messieurs ont eu la fantaisie de changer de moitié et que rassasiées de plaisirs, les demoiselles sont rentrées. On ajoute que l'une d'elles s'étant trouvée grosse, les parents ont sommé M. de Champcenets de l'épouser ; mais qu'il a répondu qu'au moyen du troc, il ne pouvait savoir si elle était grosse de lui. On a eu recours à son camarade qui a dit la même chose et l'on en est réduit à faire faire sourdement les couches à la jeune personne et à ensevelir l'aventure dans le silence s'il est possible.

.....
» 9 août 1783. — On a tiré au clair l'aventure de M. de Champcenets et celle de son camarade. Celui-ci est M. Thellusson, étourdi comme lui. Les héroïnes sont deux demoiselles Vieles, filles d'un homme employé à la loterie royale de France. Elle s'est terminée comme on a dit avec de l'argent. Et les jeunes personnes, n'ayant plus désormais de mesures à garder, sont entrées dans le monde galant et y figurent avec beaucoup de succès. »

C'est le 16 novembre 1790 (contrat chez M^e Boulard) que Paul-Louis de Thellusson, marquis de Franconville, comte du Saint-Empire Romain et colonel en second du régiment de Nassau à Saarbruck, se décida à convoler en justes noces : il épousa Amélie de la Frété, fille d'un secrétaire du roi, receveur général des finances de Lorraine. Malheureusement, elle mourut trois ans plus tard sans lui avoir donné d'héritier. Une jolie miniature ronde signée de Périn et datée de 1790⁴⁴ nous a

⁴¹ Il la revendit dès le 29 février 1788 à M. Amiot, après avoir obtenu une ordonnance royale (21 avril et 14 mai 1784) donnant à la terre de Franconville-sous-bois et de Saint-Martin-du-Tertre le nom de « Thellusson ». Franconville est situé au nord de Paris, sur la route de Beauvais, un peu avant Beaumont.

⁴² Cette terre avait été au XVI^e siècle la propriété d'Antoine de Saussure avant que, devenu protestant, il se réfugiât à Genève et à Lausanne. Elle appartient ensuite aux Choiseul et fut estimée 347.000 l. en 1762 lors du partage des biens du Marquis de Choiseul-Meuse. Jean-Isaac l'acquiert, par-devant M^e Boulard, de Pierre Randon de Pommery et Marie-Charlotte Floissac, sa femme, moyennant 534.000 francs, dont 150.000 ont été déduits à charge de payer 12.375 francs de rente viagère à M. de Monthyon.

⁴³ Tome XXXIII, p. 43 et 95.

⁴⁴ Au comte Jean de Pontbriand, château de Clivoy.

laissé d'elle l'image poétique d'une adolescente frêle, aux grands yeux noirs, au sourire distingué, à l'air sérieux et dont le décolleté de la robe grise était chastement voilé d'une gaze légère.

De Paul-Louis nous avons aussi une miniature, ovale celle-ci, non signée et non datée⁴⁴. Elle passait jusqu'ici pour représenter Jacques Rilliet, ce qui est tout à fait impossible car M. Rilliet, né en 1732 et banquier, ne porta jamais l'uniforme. Au contraire, ces épaulettes torsadées, cet habit bleu foncé avec plastron et col rouge correspondent à la tenue d'un colonel en second au régiment de Nassau à la veille de la Révolution, donc à Paul-Louis de Thellusson en 1790.

Quant au portrait de femme en miniature qui forme son pendant (bien que dans un cadre différent), signé Lemoine et daté de 1792⁴⁴, il ne peut davantage être le portrait de M^{me} Rilliet née Julien, âgée alors de 42 ans. Il ne ressemble guère à la première femme de Paul-Louis ; ce n'est sans doute pas sa seconde femme puisqu'il ne se remaria qu'en 1795. A notre avis, il s'agirait donc de M^{me} Jean-Isaac de Thellusson, née Rilliet, étant donnée la grande similitude des traits avec son buste par Houdon qui est de 1791 et dont nous parlerons plus loin.

Paul-Louis de Thellusson donna sa démission de l'armée aussitôt après son mariage et acheta, conjointement avec son frère Pierre-Germain, la terre de Dormans aux bords de la Marne (contrat du 28 janvier 1791, M^e Boulard). C'est là que tous deux furent arrêtés à la fin d'octobre 1793, sur ordre du Comité de surveillance générale de la Convention nationale. Emprisonnés à La Force avec Jean-Isaac et d'autres personnes de leur famille, ils ne furent libérés que le 27 septembre 1794, sur les instances du citoyen Reybas, envoyé de la République de Genève auprès de la République française et en raison de leur citoyenneté suisse.

Il faut dire que les raisons qui rendaient suspects les frères Thellusson étaient difficiles à justifier : officiers du roi, ils avaient démissionné et n'avaient pas émigré ; quant à leur fortune, elle venait d'héritages et non de spéculations. Onze mois de détention arbitraire ne brisèrent cependant pas les liens qui attachaient ces Suisses à la France.

Paul-Louis épousa en secondes noces, le 9 août 1795 (M^e Boulard) Amicie-Augustine de Caulaincourt. Il avait encore une belle fortune : le tiers de l'hôtel Thellusson (100.000 livres) et des terrains de la rue de Provence (30.000 livres), la moitié de Dormans (463.400 livres) avec son mobilier (42.020 livres), une somme de 322.800 l. que devait le sieur Amiot sur Franconville, 392.720 livres en rentes viagères au denier 10, une bibliothèque estimée 80.000 livres, des espèces et des créances pour plus de 200.000 livres. En regard, M^{lle} de Caulaincourt faisait piètre figure avec ses 22.000 livres de trousseau et ses 7500 livres de rente.

Le 20 mai 1798, une petite fille naquit, qu'on appela *Augustine-Gabrielle*, mais

⁴⁴ Au comte Jean de Pontbriand, château de Clivoy.



Fig. 54. — *Pierre-Germain de Thellusson* (1767-1831), par BOILLY.
Au comte Xavier de Poret, Paris.



Fig. 55. — *Madame Pierre-Germain de Thellusson, née Jeanne-Rosalie de Réghat* (1770-1852),
par M^{me} VIGÉE-LEBRUN (1814). Au comte Xavier de Poret, Paris.

elle mourut le 2 juillet 1801 peu après son père (5 avril 1801). Ces deuils successifs permirent à la jeune femme d'hériter d'une belle fortune et de se consoler en secondes noces avec Nicolas Rousseau, comte de Saint-Aignan, pair de France, dont elle eut un fils et une fille, mariée au comte Beugnot.

*

Pierre-Germain de Thellusson, devenu baron de Coppet, avait conservé peu de temps sa seigneurie puisque dès 1784 il l'avait revendue à Necker, l'ancien associé de son père. Comme son frère aîné, il démissionna de l'armée et s'installa au château de Dormans en 1791 ; comme lui, il fut emprisonné et se maria un an après sa libération. Sa femme était née, en 1770, Jeanne-Rosalie de Reghat, de Villars en Suisse, et venait de divorcer du comte de Lascaris de Vintimille, après avoir échappé de peu à la guillotine, puisqu'on raconte que ses cheveux étaient déjà coupés quand la chute de Robespierre la sauva. C'était une fort jolie femme et le portrait d'elle que peignit en 1814 M^{me} Vigée-Lebrun (*fig. 55*) nous la montre à 44 ans d'une beauté fraîche et gracieuse. Sur un fond gris uni, la jeune femme a les cheveux châtain foncé, les yeux gris, le teint rose. Elle est vêtue d'une sorte de robe d'intérieur en velours grenat, bordée de fourrure au col et aux poignets. Ce tableau (H. 0,80, L. 0,63), non signé et non daté, mais parfaitement identifié⁴⁵, est resté dans son cadre Empire d'origine ; il a été nettoyé, restauré et réentoilé récemment. Il passa par succession de M^{me} Pierre-Germain de Thellusson (décédée le 14 mars 1852 à Dormans⁴⁶, après son mari mort en 1831) à sa fille, *Emmeline*, baronne de Maussion (1796-1859), puis à la fille de celle-ci, Germaine, comtesse de Sade (1818-1876), puis à Valentine de Sade, M^{me} Pierre de Waru (1847-1922) et enfin à Gustave de Waru dont la veuve le céda au comte Xavier de Poret, lui-même descendant de la seconde fille du modèle.

C'est de la même manière que le comte Xavier de Poret a hérité du portrait de Pierre-Germain de Thellusson par Boilly (*fig. 54*). Tandis que c'est de son arrière-grand-mère, Rosalie Camille de Thellusson, comtesse Auguste de Poret, qu'il tient un dessin de Pajou, le célèbre sculpteur, représentant « Albinus qui rencontre les Vestales et leur offre le chariot où sont sa femme et ses enfants. Dessin de 3 pieds de large sur 1 pied de haut ». Ce dessin au lavis, signé et daté, figura au Salon de 1773 sous le n^o 201. Le pendant de ce dessin (même cadre, même dimension) figura au Salon de 1771 sous le n^o 243 *bis* : « esquisse lavée à l'encre de la Chine ; Camillus assiégeant la ville de Veyes en Toscane ; ses soldats, par son ordre, avaient miné

⁴⁵ Ce portrait ne figure pas dans la liste que M^{me} Vigée-Lebrun a dressée de ses œuvres ; mais l'artiste dans ses *Mémoires* parle de son modèle, et la qualité du tableau, autant que la tradition familiale, ne laissent aucun doute sur son auteur.

⁴⁶ Elle légua à son chien un petit capital.

sous le Temple de Junon. Ils y paraissent au moment que les Veyens offraient un sacrifice, jettent l'effroi parmi le peuple et se saisissent des entrailles de la victime pour les porter à Camillus ». L'œuvre est aujourd'hui la propriété de la comtesse Tony de Vibraye, née Marilda Corregiani d'Orelli, qui, par son grand-père, le baron Marochetti, descend en ligne directe d'Emmeline de Thellusson, baronne de Maussion. Les deux dessins avaient été commandés par le comte d'Angiviller, directeur des Bâtiments et jardins du roi.

*

Pierre-Germain de Thellusson eut une troisième fille, *Jeanne-Hersilie* (1801-1885) : elle épousa en 1818 Denis-Marie de Rougemont de Lœwenberg (1791-1863) qui, bien que d'origine suisse, était chambellan du roi de Prusse.

VII. JEAN-ISAAC DE THELLUSSON DE SORCY (1764-1828) ET SA FEMME, NÉE RILLIET (1770-1845)

Des trois fils de Georges-Tobie, aucun n'eut la vocation des affaires et la Révolution ayant interrompu leur carrière militaire, ils se retirèrent dans leurs propriétés. Jean-Isaac fut le seul, semble-t-il, à avoir hérité des goûts artistiques de son père. Il avait épousé en la chapelle de Hollande à Paris, le 10 décembre 1787, M^{lle} Louise Rilliet, une gracieuse jeune fille de 17 ans, rieuse et potelée (contrat chez M^e Gondouin le 28 novembre 1787).

C'était un mariage fort bien assorti. Les Rilliet⁴⁷ étaient en effet, comme les Thellusson, bourgeois de Genève et d'origine protestante, banquiers et riches, amateurs d'art par surcroît. Dès le XIV^e siècle, on les trouve habitant le village de Collonge-Bellerive sur les bords du Léman, à 6 km. de Genève. Prolifiques, ils s'allient au cours des siècles suivants à presque toutes les familles genevoises connues : Turrettini, des Arts, Mallet, de la Rive, Saladin, Galiffe, du Pan, Lullin, Liotard, Huber, Diodati, Necker, de Saussure, de Planta⁴⁸, etc.

Le père de Louise, Jacques Rilliet, s'était installé à Paris et y avait créé une banque rue Quincampoix ; il épousa en 1769 la fille d'un M. Julien, ancien intendant de la généralité d'Alençon⁴⁹ et se convertit au catholicisme. Riche, il possédait au

⁴⁷ Voir GALIFFE, *op. cit.*, I, p. 287. Mermet Rilliet fut reçu bourgeois de Genève le 1^{er} mars 1484 et ses descendants firent partie, presque tous, des Conseils de la République.

⁴⁸ Cf. *Voltaire et la Société au XVIII^e siècle*, par G. DESNOIRESTERRES, Paris, 1876, p. 408 et suiv. et *En marge du Pyrénéisme*, par Henri BÉRALDI, Paris, 1931, à propos des rocambolesques aventures et procès d'Ursule de Planta et de son vieux mari, Théodore Rilliet, dont la première femme, Lucrèce de Normandie, avait enthousiasmé Voltaire par ses talents d'actrice (lettre de Voltaire à d'Argental du 27 septembre 1760).

⁴⁹ Qui mourut sur l'échafaud en 1794 à plus de 80 ans.

160 rue Montmartre un hôtel qui, surélevé, est toujours debout⁵⁰, et, aux environs de Paris, entre Arpajon et Juvisy, le château de Morangis.

Nous aurions aimé connaître les traits de Jacques Rilliet (1732-1813) et de son épouse (1750-1836). Malheureusement, nous n'avons pas eu de chance à cet égard. Nous avons déjà raconté (p. 141) pourquoi les miniatures qui, au château de Clivoy, portent une étiquette à leur nom ne peuvent les représenter. Nous verrons plus loin que deux bustes en plâtre teinté, par Houdon, ont été exposés avec la mention « portraits de M. et M^{me} Rilliet », alors qu'il s'agit certainement du professeur Tronchin et, très probablement, de M^{me} Girardot de Vermenoux. Si bien qu'aujourd'hui, il n'existe pas, à notre connaissance, de véritables portraits de M. et M^{me} Jacques Rilliet !

Leurs trois filles se marièrent jeunes à des gentilshommes dont la fortune considérable corrigeait la fraîcheur de leurs blasons. Outre Louise (1770-1845) devenue comtesse de Sorcy, Robertine (1772-1862) devenait en 1789 marquise d'Orvilliers par les soins d'un mari dont le père avait été receveur des Finances et collaborateur de Necker sous le nom plus roturier de Tourteau⁵¹ et la troisième, beaucoup moins jolie et qu'on appelait « la pauvre Agathe » (1777-1865) épousait le descendant d'un riche armateur marseillais, qui avait ajouté à son patronyme de Hugues les titres de marquis de Lagarde et baron de Vallauris, ce qui contribua, avec ses 18 millions de capital⁵², à le faire guillotiner en 1794.

Les débuts du jeune ménage de Jean-Isaac de Thellusson furent heureux : une petite fille — *Aimée* — vint au monde le 21 novembre 1788 ; une autre — *Antoinette* — le 25 décembre 1790. Malgré les inquiétudes que causait la Révolution à ceux qui cumulaient titres de rente et de noblesse, Jean-Isaac sembla alors n'avoir qu'une préoccupation : conserver pour la postérité les traits de sa femme et les siens. Il s'adressa pour cela à deux artistes en vogue : David et Houdon.

Daté de 1790, le portrait magnifique que David fit de M^{me} de Thellusson la représente assise, une écharpe habilement drapée dissimulant une taille qu'une première grossesse avait déjà épaissie. On sent chez l'artiste un parti pris de simplicité — dans la tonalité grise du fond, dans la modestie de la robe blanche, dans la banalité du fauteuil — simplicité qui paraissait de mise en cette époque troublée.

Le portrait, reproduit par la gravure dans l'ouvrage du petit-fils de David⁵³, aurait figuré sans le nom du modèle, au salon de 1791 et, en 1874, à l'Exposition des

⁵⁰ Vendu en 1837 aux frères Ternaux, il est resté indivis chez les descendants de l'un d'eux, dont nous sommes.

⁵¹ Jean-Louis Tourteau avait acheté en 1776 au duc de Penthièvre les terres de Septeuil et d'Orvilliers ; il eut, de deux femmes différentes, deux fils : l'un fut comte de Septeuil, l'autre marquis d'Orvilliers.

⁵² Soit environ 50 millions de francs suisses. Voir, entre autres, LAS CASES, *Mémorial de Sainte-Hélène*, Paris, 1823, I, p. 196 : Bonaparte avait assisté à l'exécution du malheureux vieillard et en avait été péniblement impressionné.

⁵³ J. DAVID, *Catalogue de l'œuvre de David par son petit-fils, J. David*, Paris, p. 639.

Alsaciens-Lorrains, bien qu'il ne fût mentionné à aucun des deux catalogues. Il est passé, par succession, à M^{lle} Jeanne de Beaucourt qui l'a récemment donné à un de ses neveux. Nous n'avons pu obtenir l'autorisation de le photographier. Le reçu signé de David était ainsi rédigé : « le 8 mars 1790, reconnais avoir reçu du comte de Sorey une somme de 3000 livres ⁵⁴ pour le portrait de Madame son épouse ».

Ce portrait, signé et daté, avait été remis de son vivant par M^{me} de Thellusson, née Rilliet, à sa fille, la marquise de Trémauville ⁵⁵. Mais elle en avait fait faire une très bonne copie, probablement par Debay (*fig. 57*), qu'elle avait remise à son fils Amable. Cette copie (non signée et non datée) est mentionnée dans le testament de la fille de celui-ci, Laurence de Thellusson, comtesse des Nos ⁵⁶, qui la légua à son fils, puis à sa petite-fille Hélène, comtesse d'Ozouville ; elle est actuellement chez le comte Roland d'Ozouville, à Paris.

Quant à Robertine, marquise d'Orvilliers, c'est aussi à David qu'elle demanda son portrait et à la même époque (1790) : elle avait dix-huit ans et, comme sa sœur Thellusson, un léger embonpoint. Ce tableau, daté et signé, est entré au Musée du Louvre en 1923, après avoir été longtemps la propriété du marquis de Turenne qui l'avait hérité de sa grand-mère, la comtesse de La Tour du Pin, fille aînée du modèle. Il avait été prêté par lui à plusieurs expositions ⁵⁷, puis vendu en 1914 à la marquise Robert de Fitz-James, née Gutman, qui le légua au Louvre.

Là encore, une excellente copie fut faite entre 1835 et 1841, par Debay, à la demande du frère de M^{me} Rilliet, M. Julien, qui la donna à la seconde fille de M^{me} d'Orvilliers, la comtesse d'Andlau. Cette copie — non signée et non datée — ne comporte pas sur le bras droit les « repentirs » de l'original. Elle fut exposée en 1909 à Bagatelle et à la Galerie Charpentier en 1945. Elle fit l'objet d'un procès fameux qui dura de 1909 à 1913, trois experts ayant commencé par la déclarer authentique ⁵⁸.

*

Après sa femme et sa belle-sœur, Jean-Isaac de Thellusson posa lui-même devant David. Le portrait (*fig. 56*), de forme ovale et de dimensions plus modestes

⁵⁴ Soit environ 7500 à 9000 francs suisses d'aujourd'hui.

⁵⁵ Voir en annexe I (ci-dessous, p. 163) l'extrait du testament de M^{me} de Thellusson en date du 9 mai 1838. La marquise de Trémauville eut deux enfants : un fils, mort jeune, et une fille Emma qui épousa en 1831 le marquis de Beaucourt.

⁵⁶ Voir en annexe III (ci-dessous, p. 164) un extrait de ce testament en date du 2 février 1894, avec son codicille du 1^{er} décembre 1897.

⁵⁷ Exposition des Alsaciens-Lorrains (1874), des Portraits (1878), des Portraits du siècle (1883), de David et ses élèves (1913). Le Louvre prêta ce portrait en 1928, à l'exposition d'art français de Copenhague.

⁵⁸ L'état de la question et son abondante bibliographie sont donnés par M. Michel FLORI-SOONE dans le catalogue de l'Exposition du centenaire de David, Paris, 1948, p. 59 (cf. en particulier le *Figaro artistique* du 22 novembre 1923 et *Beaux-Arts* du 1^{er} décembre 1923).

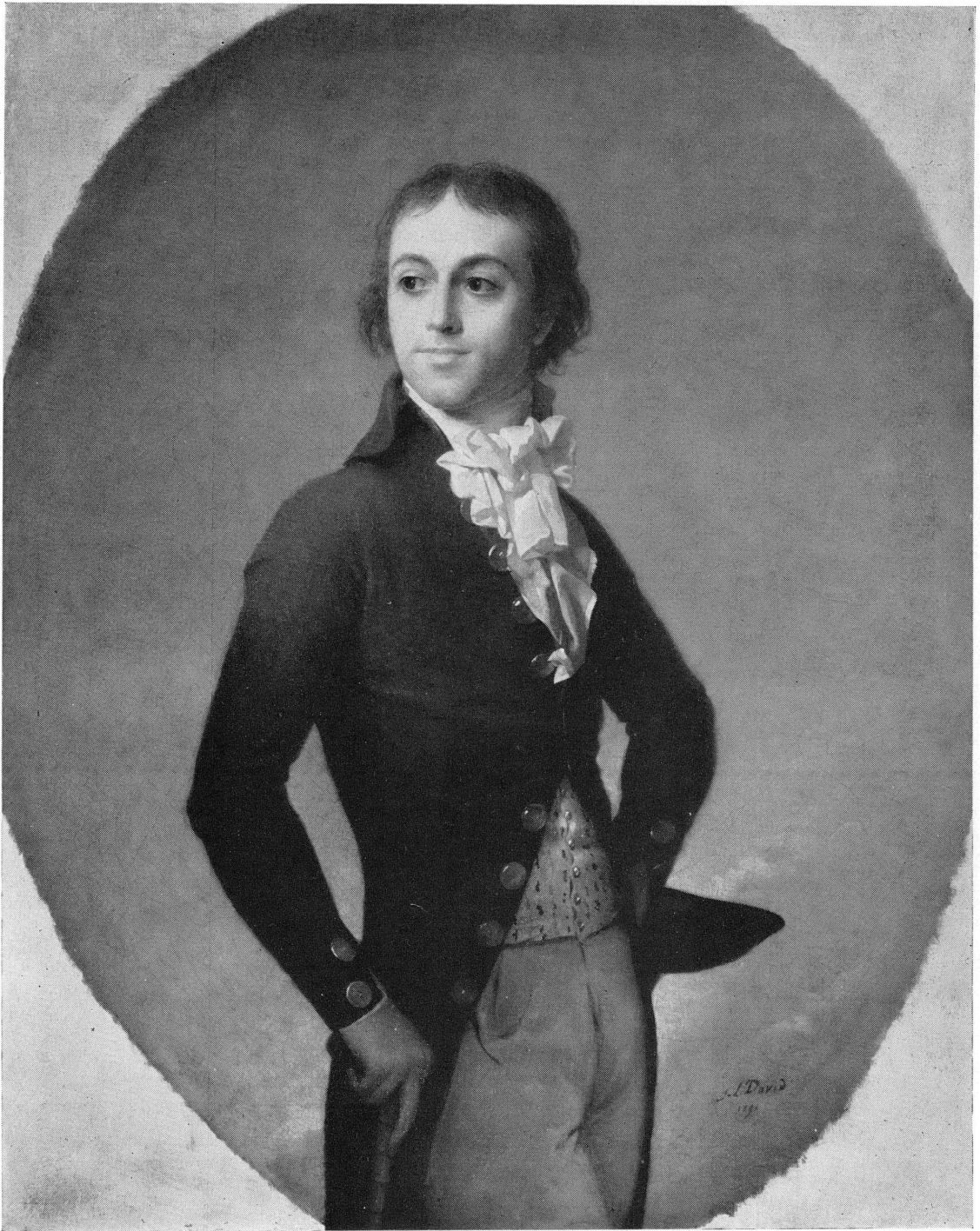


Fig. 56. — *Jean-Isaac de Thellusson* (1764-1828), par DAVID (1791).
A M. Henri de Wendel, Paris.



Fig. 57. — *Madame Jean-Isaac de Thellusson, née Louise Rilliet (1770-1845).*
Copie attr. à DEBAY du tableau de DAVID (1790). Au comte Roland d'Ozouville, Paris.

que celui des deux dames⁵⁹, est daté de 1791. Une tradition de famille, sans justification apparente, veut que Jean-Isaac se soit fait peindre d'abord dans son uniforme d'officier des Gardes suisses, mais qu'effrayé par la tournure que prenait la Révolution, il jugea prudent de demander à son peintre de substituer à cette tenue voyante un costume civil (habit violet, pantalon jaune). Le fait est, en tout cas, que le 27 juillet 1792, il donna sa démission d'officier. Il fut cependant arrêté, le 31 octobre 1793, avec ses frères, sous prétexte que leur cousin Girardot de Vermenoux avait émigré. En prison, ils retrouvèrent leur architecte Ledoux et leur peintre David, et furent relâchés le 17 août 1794⁶⁰.

Jean-Isaac étant mort à Sorcy le 9 septembre 1828, sa veuve fit faire une copie de son portrait. Par son testament du 9 mai 1838, elle légua l'original à son fils Amable « à la condition qu'il remette à M^{me} la marquise de Trémauville, sa sœur, la copie du même portrait faite par Debay ». Cette copie n'a pas quitté le château de Trémauville (par Sahurs, Seine-Maritime), propriété actuelle de la baronne de Villequier.

Par contre, l'original eut une singulière aventure. Transmis par Amable de Thellusson (décédé le 19 mars 1843) à sa fille Laurence, comtesse des Nos, légué par celle-ci à son fils puis à sa petite-fille, la comtesse d'Ozouville⁶¹, il fut proposé en 1923 par l'intermédiaire de M. Gouvert à M. Cayeux, l'antiquaire bien connu moyennant les conditions suivantes : le tableau serait vendu sans son cadre ; il ne serait pas exposé et aucune publicité ne serait faite autour de lui ; il serait envoyé en province ou à l'étranger ; enfin, une copie parfaite sur la toile d'origine et son châssis serait exécutée et remise au vendeur. M. Cayeux souscrivit à toutes ces conditions. Un hasard extraordinaire fit que le jour même où la toile, retour de chez le copiste, fut apportée au magasin, un descendant de Jean-Isaac de Thellusson, M. Humbert de Wendel, se trouvât là et qu'il reconnût immédiatement le portrait de son aïeul.

Très désireux de l'acquérir, il apaisa les scrupules de M. Cayeux en l'assurant qu'il destinait ce tableau à son château de Lorraine. La transaction se fit donc mais M. de Wendel fut très dépité quand il apprit, quelques mois plus tard, que le portrait figurait toujours à sa place habituelle, dans la propriété de ses cousins. Il convoqua alors M. Cayeux, lui révéla sa parenté avec les Thellusson et le résultat de sa discrète

⁵⁹ Il mesure sans le cadre 100 × 79 cm., et non, comme le dit le catalogue de l'exposition de 1913, 129 × 97 cm. Les portraits des deux dames mesurent 130 × 98 cm.

⁶⁰ Archives nationales F⁷ 4775—27. Dossier Thellusson. A noter le laissez-passer délivré le 16 octobre 1793 à Jean-Isaac qui le décrit ainsi : « 29 ans, cinq pieds, cheveux et sourcils bruns, yeux bleus, nez moyen aquilin, bouche moyenne, menton fourchu, front grand, visage oval ».

⁶¹ Alors que le tableau était la propriété du comte d'Ozouville, il figura à l'exposition *David et ses élèves* (1913, n^o 31), à côté du portrait de la marquise d'Orvilliers (« née O'Reilly » disait un catalogue fantaisiste !).

enquête. Il fallut que l'expert lui jurât, preuves à l'appui ⁶², que c'était bien l'original qu'il lui avait vendu.

Ce portrait avait été quelque peu sali par les ans et abîmé par l'humidité qui régnait au château de Pannard, inhabité par ses propriétaires durant les années 1914 à 1921 ; il fut restauré une première fois lors de sa transposition en 1923 et une seconde fois en 1944 par M. Bonne. Cette dernière restauration lui a rendu son éclat primitif, si bien que la copie exécutée en 1923 n'offre plus désormais qu'un lointain rapport avec l'original.

*

A peine son portrait fini, Louise de Thellusson devint enceinte pour la seconde fois et mit au monde la petite Antoinette le jour de Noël 1790. Ses formes s'étaient encore arrondies et à 20 ans elle avait déjà un peu l'air d'une matrone mais sa physionomie était restée celle d'une jeune fille au regard éveillé et au sourire mutin. Son mari songea alors à faire fixer dans le marbre les traits séduisants de son épouse et il s'adressa, au début de 1791, au plus grand sculpteur de l'époque, à Jean-Antoine Houdon.

Houdon commença par exécuter un buste très simple où la jeune femme semble surprise chez elle, à peine coiffée, ses boucles retombant négligemment de chaque côté de sa figure ⁶³, vêtue d'une chemisette plissée légère agrafée sur ses épaules et laissant les bras à découvert. Quelques roses fixées par un ruban au sommet de la tête sont le seul artifice ajouté par l'artiste à ce visage dont la coquetterie réside entièrement dans le regard brillant et un sourire léger.

De ce buste, nous connaissons deux exemplaires, l'un en plâtre, l'autre en marbre.

Le plâtre (*fig. 58*), signé « houdon » et non daté, porte le cachet de l'atelier de l'artiste. Il n'a pas été nommé dans la vente de cet atelier en 1828. Retrouvé à Chantilly dans la collection du prince de Faucigny-Lucinge par M. Gouvert, il a paru pour la première fois en vente publique à l'hôtel Drouot le 9 juin 1943 (n° 34 du catalogue, reproduit pl. IX). Sur mise à prix de 20.000 francs, il fut adjugé 165.000 francs pour le compte de M. Humbert de Wendel, déjà propriétaire du portrait de M. de Thellusson par David. (Les deux œuvres sont aujourd'hui la propriété de M. Henri de Wendel.)

Le marbre (*fig. 59*) diffère légèrement du plâtre en ce sens que le buste est coupé au-dessous des seins au lieu de l'être au-dessus. Le piédouche est taillé dans

⁶² C'était au talent de M. Goulinat, artiste peintre attaché au Musée du Louvre, qu'était due la copie exécutée. Par un scrupule qui l'honore, celui-ci porta *sur la toile*, dans le bas et à gauche, la mention à l'encre : « Copie faite en 1923 d'après David par J. G. Goulinat ». La copie a été exécutée sur une toile ancienne, reclouée sur le vieux châssis, mais la peinture originale n'a pas été transposée à l'époque.

⁶³ A noter que cette coiffure est très différente de celle qu'on voit sur le portrait par David.



Fig. 58



Fig. 59



Fig. 60

Fig. 58. — *Madame Jean-Isaac de Thellusson, née Rilliet.*
Plâtre par HOUDON.
A M. Henri de Wendel, Paris.

Fig. 59. — Marbre signé HOUDON.
A M. Courty, Châtillon-sous-Bagneux.

Fig. 60. — Bronze par HOUDON.
Detroit Institute of Arts, Detroit,
Michigan, Etats-Unis.

le même marbre que le buste. Il est signé « houdon » et non daté, et ne porte aucune trace de cachet, seulement une étiquette ancienne avec le chiffre « 7722 ». M. Giacometti eut à expertiser ce buste en juillet-août 1931 : il lui consacra un rapport enthousiaste, dans le style redondant qui lui était habituel, affirmant son authenticité et le qualifiant de « chef-d'œuvre ». Nous avons malheureusement bien des raisons de nous méfier des affirmations de M. Giacometti et il en est une, dans ce rapport, qui nous paraît sujette à caution, c'est celle-ci : « on ne doit pas oublier non plus que le buste en bronze et le buste en marbre ont séjourné côte à côte dans la même famille pendant des générations, ce qui est un argument en faveur du fait que les deux bustes représentent la même femme et sont l'œuvre du même auteur et étaient donc en droit d'être dans la famille des descendants de cette femme ». Or, si le buste en bronze dont nous parlerons tout à l'heure est parfaitement signalé parmi les héritiers de M^{me} de Thellusson, à aucun moment il n'est question du buste en marbre et M. d'Ozouville, qui vendit en 1923 le buste en bronze, nous a déclaré tout ignorer du buste en marbre.

Le rapport de M. Giacometti avait été rédigé à la demande de M. Seligmann qui le fit traduire en anglais pour accompagner le buste qu'il expédia en 1932 dans son magasin de New-York. Le baron Cassel finit par l'acquérir pour environ 7500 dollars chez Parke Bernett le 1^{er} mars 1951. A la mort de ce collectionneur, le buste revint en France et fut, avec l'ensemble de la succession, mis en vente à l'hôtel Drouot le 2 décembre 1954. Les experts avaient émis des doutes sur son authenticité et il avait été question un moment de ne pas le présenter aux enchères. C'est pourquoi il figure au catalogue sous le n^o 97 *bis* à la suite des pendules avec la simple mention : « Buste de Madame de Thellusson. Marbre signé au revers : Houdon — Haut. 0 m 77 ». Il fut adjugé 750.000 francs à M. Courty, un amateur passionné de sculptures qui est convaincu d'avoir retrouvé là l'œuvre originale de Houdon. Reste à établir cependant comment ce marbre parvint à M. Seligmann en 1931.

*

Une fois le buste terminé, quelle idée germa chez l'artiste ou chez M. de Thellusson ? Toujours est-il qu'Houdon transforma son œuvre, l'agrandit jusqu'à la taille, l'enveloppa d'un voile et la moula dans le bronze (*fig. 60*). Réminiscence de son séjour à Rome où il avait pris le goût des Vestales ? Désir de donner à la physionomie piquante de M^{me} de Thellusson plus de majesté ? Aucun indice ne permet de répondre à ces questions.

Pour notre part, nous trouvons décevant le résultat de cette transformation et nous préférons le plâtre primesautier, palpitant de vie, à ce bronze sinistre, lourd, qui vieillit le modèle et lui donne l'aspect d'une paysanne transie plutôt que de la jeune et élégante Parisienne qu'elle était.

Ce bronze fut-il exposé au Salon de 1793 sous le n° 120? C'est possible, ce n'est pas certain, puisque le livret porte seulement l'indication : « Un buste de femme grand comme nature et en bronze. » (Une vestale suivait sous le n° 121). M^{me} de Thellusson le donna de son vivant à son fils Amable car elle ne le cite pas dans son testament de 1838. M^{me} de Thellusson, née Baguenault, le légua à sa fille des Nos par testament du 15 décembre 1880 (cf. ci-dessous, p. 163, Annexe II). Laurence de Thellusson, comtesse des Nos, en hérita en 1886 et dans son testament du 2 février 1894 le destina à son fils Charles, puis par son codicille du 1^{er} décembre 1897, à sa petite-fille Hélène, qui épousa en 1899 le comte Georges d'Ozouville. En 1923 ou 1924, le buste fut vendu par M. et M^{me} d'Ozouville à M. Gouvert qui en fit faire deux copies ; l'une, en plâtre, qu'il exposa à la galerie « Arts d'aujourd'hui » en décembre 1941 ⁶⁴ et possède encore ; l'autre en marbre, pour le compte de M. Maurice de Wendel. Le bronze fut acheté par M. Vanderbilt qui l'offrit à sa fille, M^{me} Jacques Balsan. Pendant l'occupation 1940-1944, il fut caché dans le sous-sol de la maison Balsan, rue Molière, parmi les ballots de tissus. C'est là qu'il nous fut permis de le voir et de le photographier. Il est signé « houdon » et daté 1791. Après la libération, il prit le chemin des États-Unis, fut acquis par M. Leslie H. Green et donné par lui en 1953 au Detroit Institute of Arts ⁶⁵.

Ce buste a fait l'objet d'une reproduction et de plusieurs pages dans l'ouvrage de M. Giacometti sur Houdon, édité par Camoin en 1929 ⁶⁶. L'auteur y expliquait avec force détails qu'il avait glissé ses doigts « entre les tresses de cheveux et le cou » et qu'avec « un petit miroir laryngoscopique », il avait vu, sous le voile, les bouclettes savamment ciselées de la nuque. Il en concluait que Houdon avait mené son travail en deux étapes et coulé le voile par-dessus la chevelure ⁶⁷.

*

M. et M^{me} Jean-Isaac de Thellusson vieillirent joliment et les portraits qui furent faits d'eux peu avant leur mort les montrent d'une distinction et d'une élégance de bon ton.

Un dessin non signé représentant Jean-Isaac en redingote vers 1820, âgé par conséquent de 56 ans, se trouve au château de Bosguérard, chez les Beaucourt ; il en existe des répliques à Trémauville et à Flaghac.

⁶⁴ Au catalogue, on lit : « n° 21. Madame de Thellusson. Exemple en plâtre, moulé sur le bronze et exécuté en 1791 ». Le « et » est manifestement de trop. La revue *Beaux-Arts* du 19 décembre 1941 publia, page 7, une photographie de ce plâtre.

⁶⁵ Cf. *Bulletin of the Detroit Institute of Arts*, XXXIII, 3-4 (1953-1954), couverture et p. 76.

⁶⁶ Tome II, p. 147 ss.

⁶⁷ Nous pensons plutôt que Houdon a réalisé ce tour de force en exécutant un buste en cire d'abord sans le voile, en y ajoutant un voile également en cire par-dessus, en comblant les interstices avec une poudre réfractaire ; en coulant le bronze en cire perdue et en chassant ensuite la poudre réfractaire après l'avoir désagrégée avec un acide.

De M^{me} Jean-Isaac de Thellusson, H. Grevedon fit en 1840 une lithographie dont il existe des épreuves à Clivoy, à Vaugien, à Esternay, etc.

*

Le ménage Jean-Isaac de Thellusson de Sorcy eut, outre ses deux filles, *Aimée* et *Antoinette*, un fils, *Amable*⁶⁸. Tous trois furent élevés dans cette atmosphère d'art qui était de tradition chez leurs parents.

Nous en trouvons le témoignage dans un dessin représentant les trois enfants Thellusson groupés autour d'un carton d'estampes dont ils examinent le contenu. L'œuvre fut exécutée aux environs de 1805 et passe, chez les Beaucourt à qui elle appartient, pour être de David. Certains l'ont attribué à Boilly qui, en 1803, avait peint sa fillette occupée elle aussi à feuilleter un carton à dessins⁶⁹. De Boilly seraient également deux petits portraits, dans les dimensions habituelles à cet artiste, qui représenteraient M. et M^{me} Jean-Isaac de Thellusson et qui sont demeurés au château du Camp-Hérault. A notre avis, ces œuvres seraient plutôt d'un élève assez maladroit du maître, car, dans le dessin, la disproportion entre les têtes et les corps est flagrante et les portraits sont médiocres.



Fig. 61. — *Amable de Thellusson, enfant.*
Miniature par ISABEY (vers 1798).
Au baron Robert de Flaghac.

*

Amable était fort joli enfant. Ses parents, quand il eut 5 ou 6 ans, demandèrent à Isabey de faire une miniature de lui (*fig. 61*). Signée, mais non datée, cette œuvre

⁶⁸ Aimée (1788-1848) devint en 1807 M^{me} Estièvre, marquise de Trémauville (d'où Emma, marquise de Beaucourt) ; — Antoinette (1790-1816) épousa le célèbre collectionneur de tableaux et d'objets d'art, Casimir Perrin, marquis de Cypierre (1784-1844), d'où Marguerite, comtesse d'Auteuil puis duchesse de Vicence, et Eliane, marquise de Montesquiou-Fezensac ; — Amable (17 juillet 1793-1843) épousa à Orléans, en 1821, M^{lle} Baguenault de Puchesse (1803-1886), d'où : *Laurence*, comtesse des Nos (1822-1900) ; *Berthe*, marquise de la Rochelambert (1823-1913) ; *Henriette*, baronne de Flaghac (1825-1903) ; *Hélène*, marquise de Vaulserre (1829-1910) ; c'est une fille de cette dernière qui épousa M. Henri de Wendel et fut la mère de MM. François, Humbert et Maurice de Wendel. Une autre de ses filles épousa M. Firino-Martell.

⁶⁹ Cf. *Le peintre Louis Boilly*, par P. MARMOTTAN, Paris, 1913, p. 89 et pl. XXVII.



Fig. 62. — *Amable de Thellusson, adolescent.*
Réplique en plâtre du buste par CHINARD.
Au comte Roland d'Ozouville, Paris.

homme en Télémaque, comme nous l'apprend l'inscription gravée sur le socle⁷⁰. Date et signature sont à peine lisibles ; on distingue seulement « . 81 . » et, en dessous, « . . ina . . » ce qui peut se rétablir : « 1810 », et « Chinard ».

Par son testament de 1894, la comtesse des Nos légua à son fils une réplique en plâtre, imitant le marbre et sans torse ni peplum (*fig. 62*) de ce buste en l'attribuant à Houdon. C'est une preuve de plus des erreurs que font commettre les traditions familiales (et avec quelle rapidité, puisqu'il s'agissait du portrait de son propre père !). Aucun doute ici n'est cependant possible puisque

⁷⁰ ΘΗΑΕΜΑΧΟΣ ΠΙΡΟΣ ΜΗΤΕΡΑ ΠΙΟΡΕΝΟΜΕΝΟΣ « Télémaque, pour sa mère, fils attentionné ».

délicieuse appartient au baron Robert de Flaghac. Son cousin, le baron Christian de Flaghac, en possède une bonne copie, non signée.

Au début de 1810, c'est Chinard, de Lyon, qui est chargé d'exécuter un buste d'Amable alors âgé de 16 ans. L'exemplaire en plâtre du château de Morainville représente le jeune

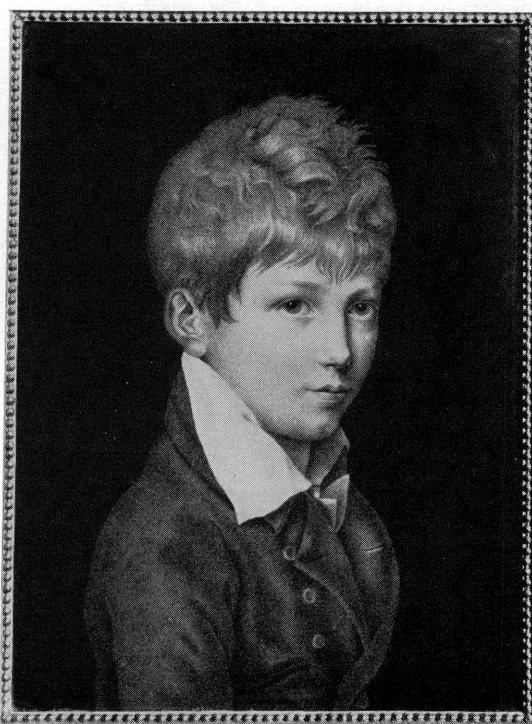


Fig. 63. — Portrait présumé d'*Amable de Thellusson*, attr. à BOILLY.
Au vicomte J. de Pontbriand.

le livret du Salon de 1810 nous apprend que Chinard y exposa le buste de « M. de Thellusson ».

Un moule de ce buste existe au château d'Esternay, chez le marquis de la Rochelambert ; différents exemplaires en ont été tirés dont un, en terre cuite (au château de Frazé, chez le marquis de la Sayette) fut exécuté par M. Max Blondet.

Vers la même époque, fut exécuté un délicieux portrait du jeune homme (*fig. 63*). Quoique non signé, nous ne croyons pas nous tromper en l'attribuant à Boilly ou à un très bon élève de celui-ci (au château de Clivoy, chez le comte Jean de Pontbriand).

Un peu plus tard, vers 1819, Singry⁷¹ fit une jolie miniature d'Amable dans son uniforme rouge, noir et argent, de capitaine du 8^e Régiment d'infanterie de la Garde suisse ; elle est signée et se trouve aujourd'hui dans la collection du comte de la Rochelambert, à Paris.

Une autre, signée *Saint*, le représente à peu près au même âge, mais en civil, le cou cravaté de blanc (au marquis de Vaulserre, château des Echelles).

Vers 1830, Debay fit d'Amable de Thellusson un magnifique portrait en redingote, le chapeau haut de forme à la main gauche ; le cou est toujours cravaté largement, mais aux favoris de l'officier s'est substitué le collier de barbe de l'homme du monde. Debay fit une réplique de ce tableau avec quelques variantes (fond bleu ciel au lieu de fond vert, redingote ouverte au lieu d'être boutonnée, etc...) ; celle-ci se trouve au château d'Esternay, chez le marquis de la Rochelambert tandis que l'original est, croyons-nous, au château de la Roche-Pichemer, chez le comte d'Ozouville. De ce portrait, Duriez exécuta une lithographie (visage et buste seuls), tirée chez Cattier à Paris.

M^{me} Amable de Thellusson, née Baguenault de Puchesse, avait un beau visage aux traits réguliers, pleins de douceur et de noblesse. Auguste Charpentier fit d'elle en 1840 un portrait qui est aujourd'hui au château d'Esternay.

C'est à Célestine Faucon qu'elle demanda en 1843 de faire le portrait de ses filles Laurence et Berthe, tandis que Dantan fut chargé de faire le buste en marbre de cette dernière et celui de sa sœur Hélène.

Amable de Thellusson ne se contenta pas de faire travailler les artistes ; il peignait lui-même, conseillé par son beau-frère, Casimir Florimond, marquis de Cypierre, qui était passionné pour l'art et avait peu à peu acheté une quantité considérable de tableaux. Une toile d'Amable rappelle (au château de Clivoy) le souvenir du domaine de Sorcy où il avait séjourné beaucoup dans sa jeunesse, sous le Premier Empire. A Clivoy également est conservé un album de dessins exécutés par une des filles d'Amable, Laurence, comtesse des Nos, qui aimait croquer les membres de sa famille, la vieille institutrice anglaise, Miss Hutchinson, et les admi-

⁷¹ Singry (1782-1824) fut élève d'Isabey et fit en particulier de nombreux portraits d'actrices célèbres.

rateurs de sa mère (entre autres, le séduisant comte Auguste de Poret et M. Paul de Rességuier, auquel était confié le soin de promener la levrette de M^{me} de Thellusson et de faire danser des rondes à ses petites-filles).

Après la mort de Jean-Isaac de Thellusson, Sorey fut vendu car ces Parisiens trouvaient la Meuse un département fort éloigné. Amable s'installa à Morangis, chez la vieille grand-mère Rilliet, et fit construire en 1829 et 1830, dans la vallée de Chevreuse ⁷² le joli château de Vaugien qui devint plus tard la propriété de François de Wendel. Il y dépensa une petite fortune, en artiste, cherchant toujours à moderniser son intérieur et à embellir son parc, de sorte que cet homme riche avait une vie sujette aux soucis d'argent. Il mourut le 19 mars 1843 à Paris dans son hôtel, 11 rue d'Aguesseau, et sa femme lui survécut encore quarante-trois ans : avec elle s'éteignit en France le nom des Thellusson.

VIII. BUSTES PRÉSUMÉS DE M. ET MME RILLIET, EN RÉALITÉ DU D^r TRONCHIN ET DE M^{me} DE VERMENOUX, PAR HOUDON

En avril-mai 1928 eut lieu à Versailles une exposition Houdon où figuraient deux bustes que le catalogue présentait comme les portraits présumés de M. et M^{me} Rilliet ⁷³ (*fig. 64 et 65*).

Leur propriétaire, la comtesse de Waresquiel, née Terray, descend en ligne directe, par sa mère, née d'Andlau, de la marquise d'Orvilliers. C'était en toute bonne foi, d'après une tradition déjà ancienne ⁷⁴, que ces bustes étaient considérés comme des portraits de famille. Cependant, pas plus dans la liste que Houdon avait rédigée

⁷² La dot de Louise Rilliet qui épousa Jean-Isaac de Thellusson comprenait le domaine du Courcelet à Gif, la ferme de Montéclin à Bièvres, celles de Wisson et de Morangis à Longjumeau, le moulin de Gravigny, etc. ; le tout, en 1839, était estimé 1.500.000 livres environ, soit 400 millions de francs d'aujourd'hui. M^{lle} Baguenault de Puchesse, dont le père possédait le château d'Ors, à Châteaufort, avait apporté à son mari une partie du domaine de l'ancienne abbaye de Gif-sur-Yvette, sur lesquelles étaient les ruines de l'ancien château de Vaugien et le château de Ragonant. L'autre gendre de M. Baguenault, M. Sanlot, banquier, ayant fait de mauvaises spéculations, le château d'Ors fut vendu aux La Rochelambert. Le château de Mérantais, à Magny, tout près d'Ors et de Port-Royal, revint à M^{me} de Rély, autre fille de M. Baguenault. Les Thellusson étaient donc « en famille » dans cette vallée de Chevreuse.

⁷³ Voici quelles étaient exactement les mentions du catalogue : « n° 43 — Rilliet (portrait présumé de M.) — Plâtre teinté. Ce buste, d'après M. Paul Vitry, semble représenter, non pas M. Rilliet mais son compatriote genevois, le célèbre docteur Théodore Tronchin (1709-1781) dont le marbre exposé au Salon de 1781 et conservé aujourd'hui au Musée Rath de Genève est identique au buste que nous exposons. »

à M^{me} la comtesse de Waresquiel

» n° 44 — Rilliet (portrait présumé de M^{me}). Plâtre teinté. Ce plâtre semble identique au marbre qui passa dans la vente de la Collection du baron Maurice de Rothschild et est aujourd'hui à New-York chez Mrs. Hamilton Rice.

à M^{me} la comtesse de Waresquiel »

⁷⁴ S. LAMI dans son *Dictionnaire des Sculpteurs* (Paris, 1910) signale, à l'article Houdon : « Rilliet, citoyen de Genève ; buste en plâtre teinté signé et daté de 1780 — M^{me} Rilliet. Ce buste et le précédent appartiennent à la famille d'Andlau. »

de ses œuvres que dans les livrets des Salons où il exposa, on ne retrouve le nom des Rilliet.

Il restait à les identifier.

En ce qui concerne le buste d'homme, aucun doute n'est possible et M. Paul Vitry⁷⁵ ne s'y est pas trompé : il s'agit bien du docteur Tronchin dont le buste en marbre, exposé au Salon de 1781 (n° 254), a été légué en 1900 au Musée d'art et d'histoire de Genève par M. Charles Martin, en souvenir de sa femme, *née Tronchin*. Ce buste, signé Houdon et daté de 1781, nous montre un Tronchin âgé⁷⁶ qui, malgré des traits amaigris et ridés, ressemble encore d'une façon frappante au portrait que Liotard avait fait de lui quelques années plus tôt⁷⁷.

Or, de ce buste, Houdon avait conservé un « plâtre teinté » qui passa sous le n° 26 à la vente de son atelier en 1828 : celui-là même, incontestablement, que possède aujourd'hui la comtesse de Waresquiel.

« Qui serait, dans ce cas, la présumée M^{me} Rilliet ? Nous n'avons pu l'établir encore — disait M. P. Vitry — mais ce qui est certain, c'est que ce plâtre paraît reproduire, avec la draperie et les épaules en moins, un magnifique buste de marbre, aujourd'hui en Amérique, chez Mrs. Hamilton Rice⁷⁸ et malheureusement anonyme. »

Il y a en effet identité parfaite entre les visages de ces deux bustes. Le buste de marbre⁷⁹ a été authentifié par le croquis fait par Gabriel de Saint-Aubin en



Fig. 64. — *Le docteur Tronchin*. Buste en plâtre par HOUDON.
A la comtesse de Waresquiel.

⁷⁵ *Revue de l'Art*, t. LIV, n° 297, juin 1928 : « L'Exposition du centenaire de Houdon à Versailles », p. 14.

⁷⁶ Tronchin est mort en 1781 à 72 ans.

⁷⁷ Voir la reproduction dans *Peintres genevois* par Daniel BAUD-BOVY et Fred. BOISSONNAS, 1^{re} série, p. 27.

⁷⁸ Aujourd'hui dans la collection Frick, à New-York.

⁷⁹ Ce buste demeura « une soixantaine d'années » dans la collection du marquis du Blaisel, chevalier de Saint-Louis et chambellan de l'empereur François-Joseph d'Autriche. Il fut vendu en 1867 et acheté par le baron Adolphe de Rothschild. Le baron Maurice de Rothschild s'en sépara vers 1918. Il est signé et daté 1777.

regard du n° 242 au Salon de 1777. « M^{me} X... » dit le livret, ce qui ne nous avance guère. Le baron Adolphe de Rothschild voulait, sans aucune raison, que ce fût la Clairon ; M. Giacometti, en 1919, penchait vers la du Barry mais, en 1928, essayait en vain de démontrer qu'il s'agissait de M^{me} de la Houze, née Favre d'Eschallens, dont Houdon avait exposé le buste en plâtre en 1775⁸⁰. Selon nous, il est invraisemblable qu'il ait exposé le même buste à deux ans d'intervalle, d'abord en indiquant le nom de son modèle, ensuite en le taisant.

Notre conviction personnelle était que le modèle de ces deux bustes était M^{me} Paul Girardot de Vermenoux, née Anne-Germaine Larrivée. En effet, dans la liste⁸¹ dressée par Houdon, figure en 1778 sous le n° 57 « le buste en marbre de M^{me} la baronne de Vermenon » ; et dans le catalogue de la vente de son atelier en 1828, on trouve mentionné, également sous le n° 57 : « M. de Vermenon, Guibert, Chénier, bustes plâtre »⁸².

Quand on sait Houdon brouillé avec l'orthographe, quand on pense que les descendants de M^{me} d'Orvilliers, sœur de M^{me} Jean-Isaac de Thellusson, considéraient le buste en leur possession comme un portrait de famille et quand on s'aperçoit que la mère de Jean-Isaac de Thellusson était née Girardot de Vermenoux, un rapprochement vient aussitôt à l'esprit.

Dans la famille Girardot, Houdon était traité en ami. Nous dirons ailleurs ses relations extrêmement cordiales avec Girardot de Marigny, un des frères de M^{me} Georges-Tobie de Thellusson. Leur autre frère, Paul Girardot de Vermenoux avait épousé le 10 février 1756 une ravissante orpheline de dix-sept ans, Germaine Larrivée⁸³, qui au bout de trois ans de mariage devenait une veuve riche et adulée.

Liotard fit d'elle deux portraits : l'un qui la représentait « en révérence devant un buste d'Esculape » fut offert par elle à son ami, le docteur Tronchin (encore lui !) ; l'autre⁸⁴ ressemblait si étrangement au buste de la soi-disant M^{me} Rilliet que la cause nous semblait jugée.

Apprenant que M. Louis Réau préparait un ouvrage sur Houdon, nous lui communiquâmes vers 1945 notre documentation sur M^{me} de Vermenoux. Il en fit état peu après⁸⁵ mais pour des raisons dont il ne nous parla pas, il préféra souscrire à la thèse d'un amateur belge, M. E. de Callatay, qui lui avait présenté un buste

⁸⁰ Cf. GIACOMETTI, *Le statuaire J.-H. Houdon*, Paris, 1919, t. III, p. 36 à 54, et *L'œuvre de Houdon*, Paris, 1928, t. II, p. 90.

⁸¹ *Archives de l'art français*. Nouvelle période, t. I (1907) : « Une liste d'œuvres de J.-A. Houdon rédigée par l'artiste lui-même vers 1784 » publiée par Paul VITRY (p. 202).

⁸² *Notice des objets d'art qui seront vendus après le décès de M. J.-H. Houdon*, Paris, 1828, p. 19, n° 57.

⁸³ Par sa grand-mère, née Poupart de Neufelize, et par son grand-père Labauche, elle descendait de fabricants de drap de Sedan déjà alliés à des Girardot.

⁸⁴ Cf. BAUD-BOVY, *Les peintres genevois*, p. 30 et le catalogue de l'*Exposition d'art genevois*, Genève, 1936, n° 4 (coll. Ernest Odier). Reproduit dans *Genava*, n.s. II (1954, p. 247, fig. 158.

⁸⁵ Cf. *Bulletin de la Société de l'histoire de l'art français*, 1951, p. 61 : « Complément au catalogue des bustes de Houdon ».

de jeune femme en marbre, acquis par lui à Bruxelles, attribué par lui à Houdon, contre toute vraisemblance et baptisé par lui « Baronne de Vermenoux », bien que la ressemblance avec le portrait de celle-ci soit très discutable⁸⁶.

Pour vérifier notre hypothèse, nous entreprîmes alors de découvrir comment le buste en plâtre était venu chez les d'Andlau et celui en marbre chez le marquis du Blaisel.

Malheureusement, malgré nos recherches, nous ne pouvons présenter aujourd'hui que des présomptions et non une filiation certaine. Pour le plâtre, nous savons qu'il est passé à la vente de l'atelier de Houdon, en même temps que ceux de Guibert et de Chénier et que les trois furent adjugés ensemble... 2 francs ! Celui du docteur Tronchin fit 11 francs. Il est plausible que M^{me} Rilliet, qui avait bien connu Houdon lorsqu'il faisait le buste de sa fille Thellusson, ait été présente à la vente et ait voulu conserver un souvenir de ses amis d'autrefois. Pour 13 francs, elle pouvait facilement s'offrir cette joie. Mais les plâtres à l'époque, même ceux de Houdon, n'avaient pas les honneurs d'un salon comme il faut. Quoi d'étonnant à ce que M^{me} d'Orvilliers les reléguât avec d'autres dans un débarras de son château de Morangis et que ce fussent eux que nous retrouvions dans l'inventaire du 17 avril 1869, après décès de la comtesse H.-G. d'Andlau, née Aglaé d'Orvilliers, sous la rubrique : « Dix bustes en plâtre prisés 10 francs »⁸⁷.

Il fallait en tout cas qu'on leur attribuât bien peu d'importance pour oublier les noms des modèles et, un beau jour, faire apparaître les deux sculptures sous l'étiquette imaginaire de M. et M^{me} Rilliet.



Fig. 65. — Portrait présumé de *Madame Paul Girardot de Vermenoux, née Anne-Germaine Larrivée*. Buste en plâtre par HOUDON. A la comtesse de Waresquiel.

⁸⁶ Cf. l'article de M. Edouard DE CALLATAÏ sur *Les bustes genevois de Houdon* paru dans *Genava*, n.s. II, le Musée de Genève, d'art et d'histoire, fascicules 3-4 (1954), p. 245. Si nous contestons l'opinion de l'auteur qui attribue à Houdon le buste qu'il possède, par contre, en ce qui concerne le buste de M^{lle} Audéoud, nous nous rencontrons entièrement avec ses conclusions.

⁸⁷ Renseignement aimablement communiqué par M^e Burthe, notaire à Paris.

Pour le buste en marbre, il est vraisemblable que M^{me} Paul Girardot de Vermenoux le conserva et que son fils unique, Auguste-Louis⁸⁸, en hérita. Il est non moins vraisemblable qu'autorisé à quitter la France en 1792 pour se rendre à Londres, il emporta ce buste dans ses bagages. Privé bientôt de ressources par suite de la confiscation de ses biens français, il dut emprunter : à qui? sinon aux banquiers correspondants de ses oncles Girardot et Thellusson, c'est-à-dire aux Baring? Or, le marquis du Blaisel avait épousé en premières noces Marie Bingham Baring, fille de William Baring et de Marie-Charlotte Joly de Lotbinière. Ne serait-ce pas de la sorte que le buste en marbre entra dans la collection du Blaisel?

Hypothèse? oui, certes⁸⁹. Une chose néanmoins est certaine, c'est que ni dans le testament d'Auguste-Louis du 2 juillet 1845 (M^e Hailig, notaire), ni dans l'inventaire après décès dressé à la requête du comte Auguste de Poret, son légataire universel, le 23 décembre 1846 (M^e Hailig), on ne retrouve trace dans ce buste. Pourtant, plusieurs miniatures sont mentionnées dans l'inventaire, comme portraits de famille, dont « deux représentant la mère de M. de Vermenoux ».

⁸⁸ Né à Paris, le 8 juillet 1757, Auguste-Louis aurait reçu quelques leçons de latin de M^{lle} Curchod, avant qu'elle ne devint en 1764 M^{me} Necker. Cheval-léger de la garde de S.M. le roi Louis XVI, puis Commissaire général des régiments suisses en France, il s'enrôla dans la garde nationale de Paris, puis en 1792 partit pour Londres, sous le prétexte d'un voyage d'affaires. Accusé d'émigration, ses biens français furent vendus, en particulier l'hôtel Colbert, rue Vivienne, qu'il avait hérité de son oncle Girardot de Marigny.

⁸⁹ M. de Callatay a signalé que dans la vente à Paris, le 13 décembre 1825, de la collection Chandesaigues, ancien marchand de curiosités, figura un buste en marbre « fait par Houdon, M^{me} de Vermenoux ». Notre hypothèse serait infirmée s'il était démontré que c'est à cette vente que le marquis du Blaisel acheta le buste vendu par lui en 1867. Mais aurait-on alors écrit qu'il possédait ce buste depuis « une soixantaine d'années »?

ANNEXE I

*Extrait du testament d' Aimée-Marie-Louise Rilliet,
veuve de Jean Isaac, comte de Thellusson de Sorcy (9 mai 1838)*

Je donne et lègue :

Premièrement — à M. le comte Amable de Thellusson, mon fils :

- 1^o le portrait de M. le comte de Thellusson de Sorcy peint par David, à la condition qu'il remette à M^{me} la marquise de Trémauville, sa sœur, la copie du même portrait faite par Debay ;
- 2^o son portrait en miniature peint par Saint, je désire que mon fils donne ce portrait à l'une de ses filles ;
- 3^o son portrait peint par Debay que je le prie de remettre au moment de mon décès, à ma chère petite fille Laurence et à son défaut à sa sœur Berthe.

Deuxièmement — à ma chère fille, M^{me} la marquise de Trémauville :

- 1^o mon portrait peint par David que je lui ai déjà remis ;
- 2^o le sien peint par Dubufe qui m'a été donné par mon oncle Julien dans l'intention qu'il revînt à M^{me} de Beaucourt ;
- 3^o le portrait de M^{me} de Beaucourt peint par Dubufe selon l'intention connue de mon oncle Julien à cet égard.

Troisièmement — à M. le comte Louis de Trémauville, le portrait de sa mère en miniature peint par Saint.

Quatrièmement — à M^{me} la vicomtesse d'Auteuil, le portrait en miniature de M^{me} de Cypierre, peint par Saint.

ANNEXE II

Testament olographe de la comtesse de Thellusson, née Baguenault (15 décembre 1880)

1^o Je lègue à ma fille des Nos :

- a) ma broche en diamant ;
- b) un petit cadre contenant une miniature d'homme et deux médailles de Genève ;
- c) le grand buste en bronze de la comtesse de Sorcy.

2^o à ma fille de la Rochelambert :

- a) le grand portrait à l'huile de son père et le mien, tous les deux dans le salon de Vaugien ;
- b) mes deux boucles d'oreille en diamant jaune ;
- c) un petit eadre velours renfermant trois portraits : un de M^{me} Rousseau et M. et M^{me} Baguenault.

3^o à ma fille de Flaghac :

- a) les deux portraits de M^{me} des Nos et de la Rochelambert qui sont dans le salon de Vaugien ;
- b) mon portrait en pastel.

4^o à ma fille de Vaulserre :

- a) mon portrait peint par Scheffert ;
- b) les deux enfants en biscuit de Sèvres.

- 5° à mes parents Joseph et Gustave Baguenault :
Deux cachets à l'écusson Baguenault ;
— la bague à Gustave ;
— le cachet à manche à Joseph.
- 6° à ma nièce M^{me} Sanlot :
une bonbonnière en écaille ayant quatre portraits en miniature sur le couvercle.
- 7° à mon neveu Emmanuel de Poret :
la grande horloge régulateur dans le vestibule de Vaugien.
- 8° à M. Richard d'Andlau :
le cadre de velours contenant la famille royale.
- 9° à M. le comte Paul de Resseguier :
les deux grandes gravures de piété qui sont dans ma chambre à coucher à Paris et la petite statuette de la Vierge.
- 10° à M^{me} Munster :
la petite pendule de ma chambre à Vaugien, sur la cheminée.
- 11° à M^{lle} Kirschner :
la petite pendule du 1^{er} salon de Paris — elle est en bronze doré et ancienne, plus le grand fauteuil de tapisserie fait par moi, dans le salon du fond à Paris, près de la cheminée.

ANNEXE III

Extrait du testament de Laurence de Thellusson, comtesse des Nos (2 février 1894)

Je donne et lègue à mon fils, à prendre sur le mobilier de Clivoy dont je dispose ci-après, tous les objets qui suivent :

le portrait de son pauvre père par Lehmann ;
celui de mon frère, le comte de Thellusson par Debay ;
celui de mon grand-père par David ;
la copie du portrait de ma grand-mère d'après David ;
la miniature d'Isaac Thellusson avec les deux médailles qui sont sur un cadre de velours ;
le buste de ma grand-mère par Houdon et du même ⁹⁰ le buste en plâtre de mon père qui est dans la bibliothèque, etc.

Codicille du 1^{er} décembre 1897

Tous les legs de mobilier que j'ai faits à mon fils sont reversibles sur sa fille aînée, ma petite-fille Hélène, qui les recevra de moi à son défaut, ainsi que tous les souvenirs de famille et les portraits qu'elle réunira à Pannard, si malheureusement son père ne me survit pas. Dieu veuille nous préserver de ce malheur.

⁹⁰ Erreur. Ce buste n'est pas de Houdon mais de Chinard de Lyon.

